



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 FÉVRIER 2019

COMPTE-RENDU

Le vingt-huit février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes à Veyre-Monton, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 février, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

0. Compte rendu des délégations du Président
1. Élection à la 2^{ème} vice-présidence
2. Projet de Territoire : Validation du programme d'actions
3. SMVVA : Bilan des actions 2018 : présentation par le président du SMVVA
4. ROB
5. Création du budget annexe « le Daillard II »
6. Création du budget annexe « Maison de Gergovie »
7. Tableau des effectifs des emplois permanents : création/suppression de postes
8. Tableau des effectifs des emplois non permanents : création de postes
9. Portage de repas : acquisition de véhicules, demande de subvention au conseil départemental du Puy-de-Dôme
10. ALSH : convention avec la commune de Saint Julien de Coppel
11. Droit de préemption urbain : instauration
12. Obligation de déclaration préalable de clôture
13. UNA du Puy-de-Dôme : Désignation de deux délégués
14. Lac d'Aydat : Modification du Bail emphytéotique avec la fondation Jean Moulin
15. Maison de Gergovie : Scénographie : Attribution des lots n°10 et n°11

Présents : M. ARESTÉ Jean-Claude, Mme BARBECOT Maïté (S), MM. BARIDON Jean, BAYOL Jean-Pierre (S), Mme BERTOLOTTI Marianne, M. BLANCHET Roland, Mme BROUSSE Michèle, M. BRUN Éric, Mme BRUNET Marie-Hélène, MM. CHAPUT Christophe, CHARLEMAGNE Serge, CHATRAS Dominique (S), Mme COPINEAU Caroline, MM. DEGEORGES Patrick, DEMERE Jean-François, DESFORGES Antoine, Mme DUPOUYET BOURDUGE Valérie, M. FAFOURNOUX Yves, Mmes FEDERSPIEL Hélène, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, Mmes GUILLOT Nathalie, HEALY Bénédicte, MM. JULIEN Thierry, LEPETIT Roger, LUSINIER Jacques, MARC CHANDEZE Philippe, Mme MOULIN Chantal, MM. PALASSE Bernard, PAULET Gilles, PELLISSIER Patrick, PÉTEL Gilles, Mmes PFEIFER Joëlle, PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PRADIER Yves, SAVAJOL Bernard, SERRE Franck, THEBAULT Alain (S), THOMAS Éric (S), Mmes TISSUT Audrey (S), TROQUET Bernadette, M. VIALAT Gérard.

Absents : M. BONJEAN Roland a donné pouvoir à CHARLEMAGNE Serge, Mmes BOUCHUT Martine a donné pouvoir à PHAM Catherine, CAMUS Josette a donné pouvoir à GUÉLON Dominique, M. CHOUVY Philippe, Mme FROMAGE Catherine, MM. GEORGES Christophe, MAUBROU Emmanuel, PAILLOUX Christian, PALLANCHE Jean-Henri, PERRODIN Gérard, ROCHE Jean Claude, TRONEL François, TARTIERE Philippe.

M. Gérard VIALAT est désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

00-Compte rendu des délégations du président

Par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a délégué au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, la possibilité :

2°) « de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »

- Par décision en date du 22 janvier 2019, une indemnité de 345.60 € a été acceptée, correspondant au remboursement du changement du carreau brisé lors du sinistre survenu le 24 novembre 2018 au Centre d'activités Pessade Pleine Nature sis à SAULZET-LE-FROID.
- Par décision en date du 11 février 2019, une indemnité de 1 264.26 € a été acceptée, correspondant au remboursement des réparations du véhicule immatriculé EB 129 SX, endommagé lors d'une manœuvre effectuée dans le cadre de l'activité du service de portage de repas à domicile de MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ le 10 août 2018.

01-Élection à la 2^{ème} vice-présidence

Le conseil communautaire a procédé à l'élection du poste de 2^{ème} VP, devenu vacant à la suite du renouvellement du conseil municipal de St Amant Tallende, le 17 février dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10.

Vu le procès-verbal de l'élection du 2^{ème} vice-président, annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Vote : Élection à la 2^{ème} vice-présidence

Le conseil communautaire, à la majorité absolue, décide :

- De proclamer Madame Nathalie GUILLOT, conseillère communautaire élue 2^{ème} vice-présidente et la déclare installée.
-

02- Projet de Territoire : Validation du programme d'actions

Par délibération n°17-231, en date du 26 octobre 2017, Mond'Arverne Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son projet de territoire. L'objectif de cette étude est de planifier et construire l'avenir du territoire à l'horizon 2035. Ce projet est constitué d'un programme d'action opérationnel sur le moyen terme (2018-2026).

Le conseil communautaire a souhaité construire cette démarche en concertation avec ses communes et ses habitants. Il a donc opté pour une méthodologie participative, qui s'est déclinée à chaque étape selon des modalités différentes :

Réalisation du portrait de territoire : le bureau d'étude s'est appuyé sur son expertise, du travail de terrain et des rencontres individuelles (personnes ressources du territoire, partenaires techniques et institutionnels...) pour caractériser le territoire. Le portrait de territoire a été validé en Copil en date du 16 janvier 2018.

Détermination des enjeux : les commissions thématiques ont été mobilisées pour identifier et hiérarchiser, dans le champ d'action qui les concerne, les enjeux les plus prégnants. En outre, Mond'Arverne Communauté a organisé, le 3 février 2018 à Saint-Maurice-es-Allier, un vaste évènement participatif. Organisée autour de stands « découvertes et espaces d'expression » et d'ateliers de travail, cette journée a permis de recueillir les attentes du grand public, et d'initier le processus de concertation déployé en phase stratégie. Le Copil du 20 février 2018 a validé cette étape.

Construction de la stratégie : Mond'Arverne Communauté a animé, du 26 février au 5 avril 2018, une série de rencontres thématiques ouvertes au public. Ces ateliers ont permis d'agglomérer les propositions citoyennes. Le 24 mai 2018, les élus du Conseil Communautaire ont participé à un séminaire de travail qui a permis de hiérarchiser cette matière et de proposer une stratégie à l'horizon 2035. Cette stratégie a été validée en Copil du 12 juin 2018, et restituée au public le 27 juin 2018 (pour le contenu, voir l'annexe 1 « Feuillelet stratégie »).

Synthèse de la stratégie :

Orientations politiques préalables :

- Affirmer et défendre la vision d'un territoire et d'une collectivité qui se projettent sur le long terme, avec ses voisins, mais en toute indépendance.
- Mettre le développement durable au cœur des politiques publiques d'aménagement, de développement, de services et de fonctionnement de la collectivité.

Orientations stratégiques :

- Mond'Arverne Communauté, une collectivité MODERNE, OUVERTE et RESPONSABLE... Qui se positionne et s'adapte aux enjeux de son temps, par l'innovation, les relations partenariales, la participation citoyenne et le développement durable.
- Mond'Arverne communauté, un territoire ENGAGÉ dans la promotion du tourisme DURABLE et un développement ÉQUILIBRÉ du tissu économique local... qui valorise ses atouts territoriaux et organise son offre économique entre besoins de proximité, de complémentarité et nécessité de rayonnement.
- Mond'Arverne Communauté, une communauté SOLIDAIRE, au SERVICE de ses habitants et de son territoire... qui accompagne les ménages, les usagers et les acteurs pour répondre aux besoins de tous.
- Mond'Arverne communauté, un territoire VIVANT et ATTRACTIF... qui préserve et valorise ses ressources, son cadre de vie et son dynamisme local au travers d'un développement équilibré, créateur d'attractivité et de lien social.

Élaboration du programme d'actions : Le bureau d'étude et les services de Mond'Arverne Communauté ont dressé, durant l'été 2018, une liste exhaustive des actions permettant de mettre en oeuvre la stratégie. Les commissions thématiques ont de nouveau été mobilisées pour amender et prioriser ces actions dans les domaines qui les concernent. Le 6 décembre 2018, les élus du conseil communautaire se sont de nouveau réunis en séminaire. Sur la base d'enveloppes financières réalistes, ils ont mené un travail de priorisation qui a permis de déterminer un programme d'actions et un calendrier. En dernier ressort, le bureau du 21 décembre 2018 a amendé à la marge ces éléments pour en assoir la cohérence avec la stratégie validée précédemment. Le programme d'actions a été validé en Copil du 14 janvier 2019 (pour le contenu, voir l'annexe 2 « Fiches actions »).

Synthèse du Programme d'actions :

Fonctionnement interne : Réalisation de schémas de mutualisation avec et en accompagnement des communes ; Réorganiser les services et faire évoluer les instances de travail vers des comités de pilotage transversaux ; Définir en amont les modalités d'association des élus locaux et des citoyens pour chaque projet.

Politique Petite Enfance / Enfance / Jeunesse : Livraison de deux équipements multi-accueil ; harmonisation des pratiques, Confortement du réseau RAM.

Politique environnementale : Accompagner la valorisation du site de l'Écopôle ; Déployer l'exercice de la compétence GEMAPI ; Mettre en oeuvre une politique de transition énergétique ambitieuse au travers du PCAET ; Favoriser, accompagner et valoriser les filières agricoles de qualité et de proximité, et les circuits de distribution locaux.

Politique Aménagement / Habitat / Urbanisme : Prioriser l'intervention publique sur la création de logements sociaux ; Mettre en œuvre une politique foncière ; Structurer les services pour répondre aux besoins identifiés et accompagner les communes.

Politique économique : aménager une zone d'activité à haute qualité environnementale ; Mettre en œuvre une politique locale du commerce.

Politique sociale : Renforcer le service maintien à domicile ; Déployer un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Politique touristique : Conforter les équipements existants ; Assurer le fonctionnement des équipements à venir (voie verte, Maison de Gergovie) ; définir une stratégie de développement touristique et les futures modalités de gestion des équipements pleine nature ; Structurer les services pour répondre aux besoins identifiés ; Valoriser le site de baignade d'Aydat.

Politique culturelle : Harmoniser puis conforter progressivement le réseau de lecture publique ; harmoniser les pratiques d'enseignement musical ; Conforter l'offre culturelle intercommunale (Itinérance, Résidence, Évènements).

Équipements structurants : Prioriser la mise en œuvre des futurs équipements identifiés comme répondant aux besoins du territoire ; Construire une vision sur l'aménagement de l'ensemble du site du Clos d'Issac ; Réaliser les équipements et aménagements retenus à moyen-long terme.

Bernard PALASSE et Gilles PAULET sont intervenus.

Vote : Projet de Territoire : Validation du programme d'actions

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

- D'approuver le programme d'actions, et son calendrier de mise en œuvre,
 - D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.
-

04 – Rapport d'Orientations Budgétaires

Les dispositions du CGCT prévoient que, les communes de 3 500 habitants et plus et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ont l'obligation de présenter un rapport sur les orientations du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRe du 07 août 2015 impose désormais une délibération spécifique relative au rapport d'orientations budgétaires.

D'autres dispositions de la loi codifiées à l'article L.2312-1 du CGCT précisent : « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

[ROB]

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Mond'Arverne Communauté

2019

SOMMAIRE

- ▶ CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET PANORAMA GÉNÉRAL (p 3)
- ▶ LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 (p 5)
- ▶ LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ (p12)
- ▶ IMPACT DES SERVICES À LA POPULATION SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE (p 20)
 - ▶ La politique Enfance-jeunesse (p 21)
 - ▶ Les équipements sportifs (p 30)
 - ▶ La lecture publique (p 33)
 - ▶ La culture (p 35)
 - ▶ L'Aide à la Personne (p 38)
- ▶ ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE (p 42)
- ▶ ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES AUTRES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (p 55)
- ▶ L'OPTIMISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (p 65)
- ▶ LA MAÎTRISE DES DÉPENSES INSCRITES AU BP 2019 (p 78)
- ▶ LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (p 86)

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET PANORAMA GÉNÉRAL

Zone Euro: la dynamique ralentie

- ▶ Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement, la croissance a davantage chuté au troisième trimestre atteignant tout juste 0,2 %. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne demeure en tête. Elle a été rejointe au 3^{ème} trimestre par la France. En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.
- ▶ Selon les prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 % en 2019. Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel. Dès lors, il devient plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. A ce stade, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

3

France: la croissance faible

- ▶ Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2 % par trimestre.
- ▶ Au troisième trimestre 2018, le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août.
- ▶ Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9 % en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.
- ▶ Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février 2018, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.
- ▶ Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

4

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

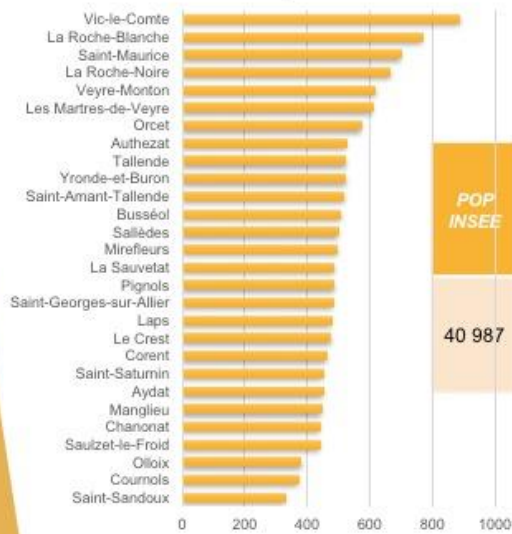
Les Dotations

- ▶ Pour les collectivités territoriales, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019 apparaît sans « réformes de grande envergure » car il n'aborde pas la question de la réforme fiscale renvoyée à une Loi de Finances rectificative dédiée au printemps 2019.
- ▶ En 2019, l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités ne diminuera pas. Alors que la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 prévoyait une diminution de 0,1 % des concours normés en 2019, le PLF 2019 prévoit une légère augmentation de ces derniers. Si l'enveloppe normée ne diminuera pas, cela ne signifiera pas que les dotations individuelles resteront stables. Rappelons qu'en 2018, beaucoup de collectivités ont constaté une diminution de leur DGF alors que l'enveloppe nationale n'a pas baissé.
- ▶ Il est prévu en 2019 une progression de 180 M€ des dotations de péréquation communales. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune, a minima, de 90 M€. En 2018, ces enveloppes avaient augmenté respectivement de 110 M€ et de 90 M€.
- ▶ Comme en 2018, le financement de la progression des dotations de péréquation est opéré intégralement par écartement de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire par les communes elles-mêmes.
- ▶ **Le PLF 2019 prévoit une réforme de la dotation d'intercommunalité** en réécrivant entièrement les articles du CGCT consacrés à cette part de DGF des groupements, dans la lignée des recommandations émises par le Comité des Finances Locales (CFL) en juillet dernier. L'objectif affiché est une harmonisation des modalités de calcul afin de mutualiser les besoins et capacités de financement entre les différentes catégories d'EPCI.

- ▶ Le PLF 2019 prévoit une réforme de la dotation d'intercommunalité en réécrivant entièrement les articles du CGCT consacrés à cette part de DGF des groupements, dans la lignée des recommandations émises par le Comité des Finances Locales (CFL) en juillet dernier. L'objectif affiché est une harmonisation des modalités de calcul afin de mutualiser les besoins et capacités de financement entre les différentes catégories d'EPCI.
- ▶ Sur le fond, l'article 79 du projet de loi de finances pour 2019 fait apparaître plusieurs changements d'importance :
 - ▶ **Fin de la bonification de la DGF des communautés de communes** à fiscalité professionnelle unique, qui obligeait celles-ci à prendre un nombre de compétences toujours plus important afin de maintenir l'éligibilité à cette dotation.
 - ▶ **Une valeur de point unique quelle que soit la catégorie de l'EPCI** : cela veut dire que les EPCI seront comparés entre eux, non pas directement mais au travers de l'écart à la moyenne de leur catégorie. En effet, le critère du potentiel fiscal, est encore apprécié au regard de la moyenne de la catégorie de l'EPCI,
 - ▶ L'introduction dans la dotation de péréquation **du critère du revenu par habitant**,
 - ▶ L'incorporation de la minoration de la DGF (contribution au redressement des finances publiques) au sein de la dotation d'intercommunalité : le nouveau montant réparti de la dotation d'intercommunalité se base sur le montant 2018 après minoration. **Ceci implique que les EPCI qui avaient une minoration qui représentait plus de 55 % de leur dotation d'intercommunalité (avant minoration, moyenne nationale) sont favorisés puisqu'avec la réforme tout le monde sera impacté également.**
 - ▶ Un complément de dotation afin de permettre à tout EPCI d'avoir un minimum de 5 € par habitant. Si un EPCI a une dotation inférieure à 5 € par habitant, c'est soit qu'il est particulièrement bien doté en bases fiscales, soit qu'il a une minoration importante. Et ce sont là aussi les communautés de communes à fiscalité additionnelle et les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique sans bonification qui en sont les grandes bénéficiaires. À noter malgré tout que le prélèvement sur les douzièmes mensuels est maintenu.
 - ▶ **Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est plafonné à 0,6 pour le calcul de la DGF**

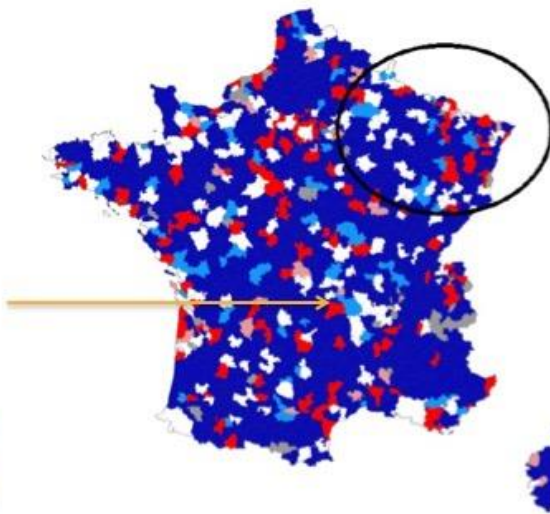
CARTE IDENTITÉ FISCALE

Potentiel fiscal par habitant

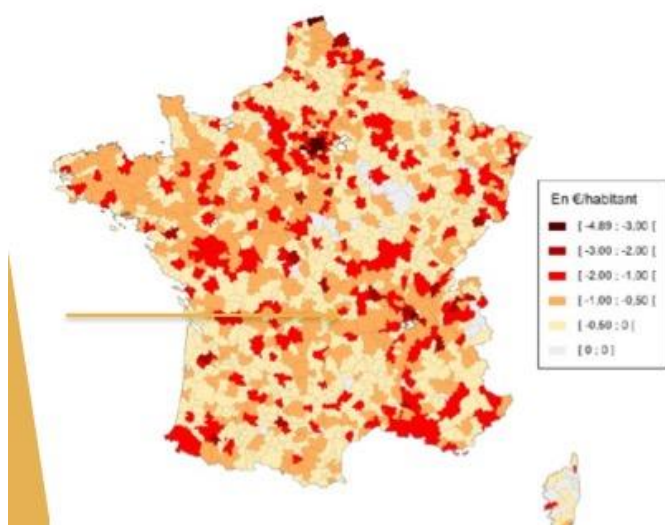


POP INSEE	POP DGF	Potentiel fiscal par pop DGF	Potentiel fiscal moyen de la catégorie	CIF	CIF MOYEN	DGF PAR HAB
40 987	41 655	185,25 (soit 65,2% du potentiel fiscal moyen de la catégorie)	284,13	0,33	0,36	37,07 €

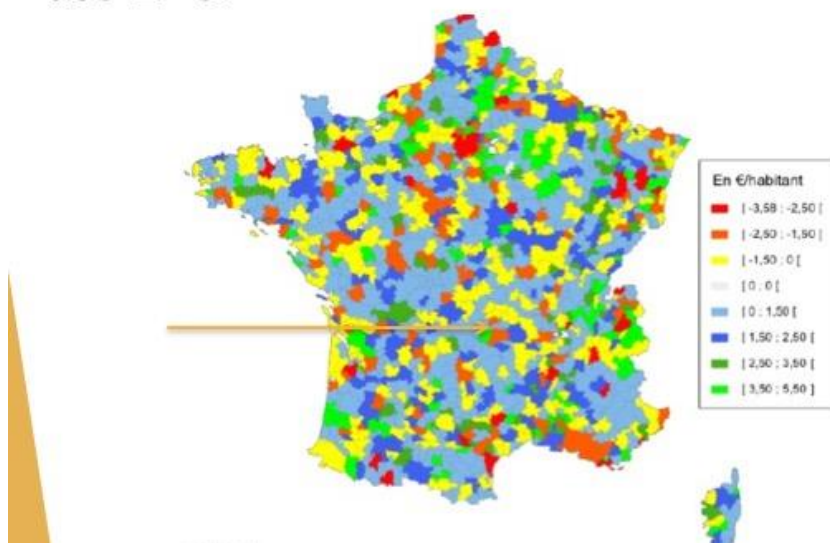
Évolution de la Dotation d'intercommunalité entre 2018 et 2019



Estimation de la dotation de compensation (MOND'ARVERNE 2018 : 801 014 €)



Estimation de l'évolution totale de la DGF des EPCI



La fiscalité

- ▶ Eu égard au coût de cette suppression d'environ 10 Md€ pour le budget de l'État, en sus de la charge de dégrèvement découlant de la loi de finances pour 2018 laquelle se monte à environ 12 milliards d'euros en 2021, le calendrier n'est pas encore arrêté : suppression totale dès 2021 ? lissée à partir de 2021 ?
- ▶ Le projet de loi dédié, sous la forme d'un projet de loi de finances rectificative, sera proposé à partir d'un cahier des charges extrêmement contraint :
 - ▶ Pas de possibilité de remplacer la TH par une nouvelle imposition plus juste (au motif que cela serait perçu comme un « nouvel impôt »)
 - ▶ Neutralité de la réforme pour les différentes catégories d'agents économique
 - ▶ Réduction sensible de la charge de recouvrement et de gestion pour la DGFIP
 - ▶ Lisibilité accrue du système fiscal à l'issue de la réforme

11

[1] LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

La Communauté de communes n'échappe pas aux contraintes actuelles qui pèsent sur les collectivités territoriales. Considérée comme « péri-urbaine », Mond'Arverne communauté doit faire face à un défi de taille : « **maintenir et développer un niveau de service public de qualité sur son territoire** » et avoir une ambition territoriale pour « **développer des actions dans les domaines de l'habitat, l'environnement ou encore le tourisme** » afin d'assurer son renouvellement et son développement. Ce qui est une richesse, certainement due à la fusion de 3 EPCI complémentaires, devient un handicap pour le budget communautaire. L'intervention territoriale de Mond'Arverne communauté est donc protéiforme. Le budget communautaire reflète cette double ambition. Néanmoins, force est de constater que les capacités budgétaires sont faibles, les perspectives d'évolution des recettes fiscales encore lointaines (2024).

L'enjeu est donc avant tout de pouvoir maintenir d'ici là un niveau d'autofinancement correct en optimisant les recettes et en assurant un niveau de dépenses soutenable pour la collectivité. Par ailleurs, la faible capacité d'autofinancement, ne permet pas un niveau d'endettement supérieur à ce jour, donc vient grever la capacité d'investissement de la collectivité. En limitant les investissements, l'objectif est de limiter la progression de l'encours de dette mais suppose que les seuls projets réalisables sont ceux que la collectivité peut autofinancer.

Aussi, le programme pluriannuel d'investissement, issu du Projet de Territoire, ne sera réalisable, qu'à deux conditions : que le budget de fonctionnement soit maîtrisé et la capacité d'emprunt retrouvée. Pour le budget 2019, le poids de l'ouverture de l'équipement Maison de Gergovie, ne permettra pas d'investissements nouveaux, en dehors des faibles besoins des services et des opérations en cours. Seule une structure de gestion ad hoc et partenariale permettra la pérennité du fonctionnement de la Maison de Gergovie et par ricochet, de nouvelles capacités budgétaires pour la collectivité.

12

LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Retour sur le budget 2018, un résultat fragile

- ▶ Mond'Arverne Communauté va voter prochainement un Compte Administratif sur un équilibre relatif de **268 389,49 €**. En effet, le montant du résultat 2018 correspond à **1,2 %** de nos dépenses de fonctionnement. Il est entendu qu'au regard des critères de bonne gestion, ce résultat est plus qu'insuffisant et ne permettra pas de couvrir les besoins de la collectivité à l'avenir, tant pour le développement des services à la population que des projets inscrits au projet de territoire.
- ▶ De plus, ce résultat n'a été possible que par la prise en compte de deux recettes exceptionnelles
 - ▶ La « **compensation de CET** » (initialement non prévue au budget est d'un montant de 438 000 €),
 - ▶ La **vente d'un terrain sur la zone de la Novialle** pour 96 000 €.
- ▶ Sans ces recettes, la clôture du budget de fonctionnement aurait été structurellement déficitaire **de plus de 250 000 €**
- ▶ L'avenir reste donc plus qu'incertain pour la collectivité qui demeure dans une vraie fragilité budgétaire, qui imposera des CHOIX pour l'élaboration du budget 2019 alors même que Mond'Arverne entre dans une phase de développement avec le vote de son projet de territoire.
- ▶ De plus, le budget 2019 sera largement impacté par la prise de compétence dans le domaine de l'enfance-jeunesse.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

- ▶ En effet, alors même que l'extension de la compétence a été largement étudiée et les incidences financières évaluées, la charge réelle des transferts de compétences pèsera tout de même sur le budget 2019. Le delta entre les charges nouvelles et les recettes nouvelles (transfert de charges compris) s'élève à près de 80 000 €. Bien entendu, cet impact est également la résultante d'une baisse de financement de la CAF (de près de 150 000 €) qui a amené la collectivité à revoir son projet initial. Toutefois, tout ne peut pas être revu à minima. La qualité de service à l'usager doit rester une priorité absolue.
- ▶ Pour autant, les leviers en termes de recettes avaient été activés (vote d'une politique d'abattements communautaires sur la TH permettant un produit de fiscalité ménage supplémentaire de près de 340 000 €). A cela s'est ajoutée une politique de « gèle » des budgets de fonctionnement des services et du pôle développement (aucun moyen humain supplémentaire pour la mise en œuvre du PLUi notamment.)
- ▶ Dans ce contexte, la prise en compte de nouvelles compétences n'est à ce jour pas envisageable, en l'état des études présentées par les services. Des actions, notamment en ce qui concerne la lecture publique, seront mises en place dès 2019 et permettront une montée en puissance progressive sur cette compétence.
- ▶ La difficulté pour Mond'Arverne aujourd'hui est d'arbitrer entre le développement de ses services à la population et la nécessité de maintenir un niveau de développement global de son territoire. **Le budget 2019 devra donc prendre en compte cet arbitrage nécessaire.**
- ▶ Enfin, le **poids du budget de fonctionnement de la Maison de Gergovie**, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2019, grèvera les capacités de fonctionnement du budget global de la collectivité.

Titre : RCB2

Enregistrer et Poursuivre Enregistrer et Fermer Graphiques

FONCTIONNEMENT	RETROSPECTIF		PROSPECTIF	
	2017	2018	2019	
011 - Charges générales	1 801 388		2 174 911	2 218 409
Evolution (N)			-20,7 %	-2 %
012 - Charges de personnel	3 900 294		4 240 844	4 831 669
Evolution (N)			-8,7 %	-12,9 %
014 - reversements fiscalité	10 247 176		10 140 553	10 029 930
Evolution (N)			-1 %	-1,3 %
65 - autres charges de gestion	1 966 178		1 863 171	1 659 962
Evolution (N)			-5,2 %	-10,9 %
Dépenses nouveaux Projets	0		0	515 642
Total Dépenses de gestion (DRG)	17 915 036		18 419 479	19 255 612
Evolution (N)			-2,8 %	-4,5 %
66 - Charges financières	272 310		240 498	207 749
Evolution (N)			-11,7 %	-12,6 %
67 - Charges exceptionnelles	36 831		5 481	5 000
Evolution (N)			-2,4 %	-4,3 %
Total Dépenses réelles (DRF)	18 224 177		18 665 458	19 468 361
Evolution (N)			-2,4 %	-4,3 %
DRF hors revers. de fiscalité (DRF2)	7 977 001		8 524 905	9 438 431
Evolution (N)			-6,9 %	-10,7 %

Sur la période prospective, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors reversement de fiscalité (DRF2) doivent évoluer dans une fourchette comprise entre 0,75% et 1,65%.

Haut de page | Membres Réguliers | Conditions Générales d'Utilisation | Politique de protection des données à caractère personnel | Plateforme numérique des territoires | Nous contacter

Sur la période prospective, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors reversement de fiscalité (DRF2) doivent évoluer dans une fourchette comprise entre 0,75% et 1,65%.

Total Recettes réelles (RRF)	18 990 576		19 445 051	19 712 754
Evolution (N)			-2,4 %	-1,4 %

DETTE	2017	2018	2019	
Intérêts actuels	272 310		240 498	207 749
Amortissements dette actuelle	407 528		402 164	403 134
Annuité Dette	679 838		642 662	610 883
Taux (en % des RRF)			-6,9 %	-6,3 %
Montant des capitaux restant dûs	8 036 984		7 634 820	7 231 686
CAPDES Capacité désendettement (nb années)	7		7	16

Sur la période prospective, la CAPDES ne doit pas excéder 12 années pour les communes et EPCI à fiscalité propre.

CALCUL DES INDICATEURS	2017	2018	2019	
Autofinancement courant (EBC) = RRF moins DRG	1 075 540		1 025 572	457 142
Taux (en % des RRF)			-5,7 %	-2,9 %
Epargne brute (autofin courant moins intérêts dette)	766 399		779 593	244 393
Taux (en % des RRF)			-4 %	-1,2 %
Epargne nette (autofin courant moins annuités dette)	358 871		377 429	-158 741
Taux (en % des RRF)			-1,9 %	-0,8 %

PROSPECTIF

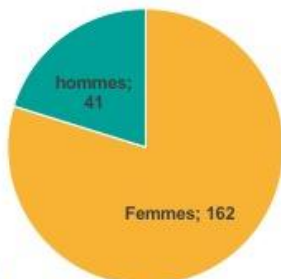
Pour simuler l'impact des nouveaux projets, saisissez ci-dessous les montants estimés des nouveaux emprunts.

Haut de page | Membres Réguliers | Conditions Générales d'Utilisation | Politique de protection des données à caractère personnel | Plateforme numérique des territoires | Nous contacter

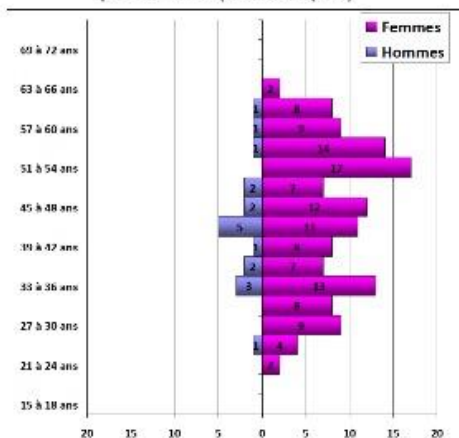
LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

La maîtrise de la masse salariale: un enjeu de taille

Répartition
Hommes/Femmes sur les
203 agents de
Mond'Arverne cté
(élus compris)



Pyramide des âges sur les emplois
permanents (élus compris)



Statut	Nb agents	ETP
Élus	14	12
Non-Titulaires	39	28,88
Stagiaires	11	9,58
Titulaires	139	93,84
TOTAL	203	144,30

LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

La maîtrise de la masse salariale: un enjeu de taille

CA 2018

4 240 844 €

- ▶ La poursuite de l'harmonisation de la politique RH issue de la fusion a entraîné une mobilisation budgétaire importante, **+ 8,7% par rapport à 2017**. Notamment pour mettre en place le RIFSEEP au sein de la collectivité et le financement de la nouvelle assurance statutaire.
- ▶ Des agents sont partis en cours d'année et n'ont pas été immédiatement remplacés, ce qui a baissé le volume de la masse salariale. Toutefois, ces départs sont remplacés sur 2019, en totalité (Services techniques x2, un agent du service culture (remplacé par un agent au service RH pour renforcer les services supports).
- ▶ Un effet « noria » (départ d'un agent à la retraite et remplacement par un agent en début de carrière) a baissé la masse salariale du centre nautique.
- ▶ La maladie impacte le budget annexe M22, notamment sur des arrêts longs.
- ▶ La suite de la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la collectivité et le recalibrage de la part Fixe IFSE suite à la cotation des postes (43 000 € à répartir sur deux exercices budgétaires 2019/2020)

- ▶ L'impact du Protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 et sera réactivé à compter de 2019. **(25 000 €)**
- ▶ Le Glissement Vieillesse Technicité (annuellement +1,4% de la Masse salariale soit environ **59 371 €**)
- ▶ **Création de postes qui ressort au projet de territoire :**
 - ▶ 1 animateur PCAET sur 6 mois (cadre B+/A) : **(22 500 €)**
 - ▶ 1 chargé de mission Pôle Habitat Urbanisme sur 6 mois (cadre A): **(25 000 €)**
 - ▶ 1 Responsable SAP sur 9 mois (cadre A) **(sur le Budget Annexe M22) : (42 000 €)**
 - ▶ 1 directeur général de la Maison de Gergovie sur 8 mois **(64 000 €)** et un responsable de la communication sur 11 mois **(46 000 €)**
 - ▶ 1 coordonnateur petite-enfance (financé à 50% par la CAF).
- ▶ **La Maison de Gergovie** nécessitera également des embauches pour le bon fonctionnement de la structure (a minima) :
 - ▶ 3 agents accueil/administration/accueil des publics sur 4 mois : **(30 000 €)**
 - ▶ 1 animateur culture supplémentaire ? Sur 5 mois : **(18 750€)**
 - ▶ 2 agents déjà affectés sur le site de Gergovie par l'OT = **80 401 €** (défalqués de la subvention à l'OT)

19

- ▶ Le nombre de postes nécessaires au développement de Mond'Arverne n'est pas négligeable. Si sur l'année 2019, les montants à charge ne sont pas à taux plein, il n'en sera pas de même sur l'année 2020 où les postes seront comptabilisés à 100%. Il semble cohérent de définir des priorités. Le poste de coordination petite-enfance peut être reporté au BP 2020, mais le développement de la compétence Enfance-Jeunesse nécessitera un accroissement de l'ingénierie (D'autant que le poste est financé à 50%)
- ▶ **Si le budget ne permet pas l'embauche de ces deux agents, quelles priorités ? Quelle organisation pour le pôle développement ?**
- ▶ 2 départs à la retraite en 2019, mais remplacés par des personnels expérimentés à niveau de rémunération équivalente.
- ▶ Une enveloppe à prévoir pour « licenciement pour inaptitude » sur le BA M22 .
- ▶ Un impact sur le 012 pour le développement de la compétence enfance-jeunesse **+ 200 000 € (compensé en partie par le transfert de charges + CAF+ Familles)**
- ▶ **Le prévisionnel pour le chapitre 012 s'élève à 4 831 669 € (soit une augmentation de 13,9 % par rapport à 2018)**

20

PERPECTIVES 2019 SYNTHÈSE : +592 522 €

GVT + RIFSEEP + PPCR = 105 871 €			
Pôle Administration générale	Pôle Services à la Population	Pôle développement	Maison de Gergovie
	+ 200 000 € pour le transfert des personnels d'animation	+ 47 500 € pour 2 ETP supplémentaires sur 6 mois	+ 239 151 € pour la constitution de l'équipe Gergovie
	Financement Transfert de Charges + CAF + Familles		Dont 80 401 € de subvention OT en moins et régie de la Maison de Gergovie (30 000 €)

[2] IMPACT DES SERVICES À LA POPULATION SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

Le Projet de Territoire, dont la consultation s'est achevée récemment, a positionné les services à la population comme un enjeu de territoire.

Les services sont à ce jour en phase de développement « post-fusion ». Après deux années de « mise en place », les services à la population entrent aujourd'hui dans une nouvelle ère qui est celle de l'expansion et des enjeux du nouveau territoire de près de 40 000 habitants. La compétence Enfance-Jeunesse, avec la politique 3-11 ans désormais communautaire, en est le parfait exemple. Répondre aux exigences des usagers, assurer un niveau de service de qualité, veiller à la bonne répartition géographique de nos services sont des enjeux de taille.

Aujourd'hui, il est facile de mesurer l'impact des services sur le territoire, et sur le budget de la collectivité. Il est également plus aisé de déterminer des critères de bonne gestion afin de mieux maîtriser les besoins de ces services. Toutefois, il sera toujours nécessaire de se doter de moyens humains suffisants. Avec plus de 4,5 millions d'euros, les dépenses de personnel sont un poste de dépense majeur qu'il nous faut certes contenir mais aussi convenablement dimensionner.

La politique Enfance-jeunesse

Les Multi-Accueils

Établissement	Nb de places	R.A.C 2017	Dépenses/Recettes 2018	R.A.C 2018
Vic-Le-Comte (ETP)	27	184 258 €	466 430 € / 305 939 €	160 491 € (-12,9 %) ↓
Le Petit Prince (ETP)	20	79 374 €	273 290 € / 169 211 €	104 079 € (+ 23,7 %) ↑
Poudre de Lune (ETP)	20	132 380 €	301 281 € / 214 885 €	86 396 € (- 34,74%) ↓
Les Cheir'ubins (ETP)	25	51 794 €* 214 353,00	451 767 € / 295 534 € 193 347,00	156 233 €* 38385
Micro-crèche Aydat (ETP)	8	60 932 €* 18921	121 576 € / 93 181 € 17750	28 395 €* 9750
TOTAL MAC		508 738 €		535 594 € (+5%)

*en 2017, le faible reste à charge était dû à une erreur d'imputation de recettes sur cette structure par rapport à la micro-Aydat, donc la comparaison ne peut avoir lieu avec les CA 2018 pour ces deux structures

RÉPARTITION DES RECETTES CAF/FAMILLES

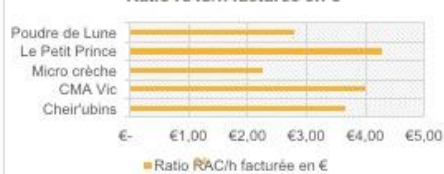


HEURES REALISÉES
2017 (JAUNE) / 2018 (VERT)



Les statistiques de fréquentation sont bonnes en 2018 et globalement les restes à charge sont **soit maîtrisés soit à la baisse** pour une fréquentation **globalement en augmentation**. Un travail important est réalisé sur la coordination des équipements. Les modalités de gestion communes, les réunions des directrices de structures et l'accompagnement des services supports montrent que l'harmonisation dans le cadre de la fusion a été bénéfique pour les structures petite-enfance.

Ratio RAC/h facturée en €



PERSPECTIVES 2019

- ▶ Les budgets de fonctionnement des multi-accueils seront sensiblement identiques entre 2018 et 2019, en prenant en compte néanmoins les besoins de formation intra ou les demandes d'animations liées au renouvellement des pratiques ou du service auprès des enfants.
- ▶ Concernant la micro-crèche d'Aydat, il serait intéressant d'étudier une ouverture le « mercredi » qui est une demande des usagers et un besoin du territoire. Cela permettrait d'avoir un gain de recettes pour des charges de structure maîtrisées.
- ▶ Les 5 structures actuelles et les actions à développer en faveur de la petite-enfance sont deux bonnes raisons de penser à l'embauche d'une coordination petite-enfance. De plus, le seul poste de coordination aujourd'hui balaye une politique 0-17 ans. Le spectre d'intervention est trop large, d'autant plus après la prise de compétence 3-11 ans. Si le budget 2019 ne semble pas pouvoir supporter cette charge supplémentaire, il est primordial de l'inscrire dans le nouveau CEJ pour garantir un financement de la CAF à hauteur de 50% sur les 4 années à venir.
- ▶ Enfin, les multi-accueils de Longues et des Martres-de-Veyre, sortiront de terre en 2019, pour une ouverture en 2020. La totalité des dépenses et recettes de ces deux opérations sera donc inscrite au BP 2019 en investissement.

25

▶ Multi-accueil

LES LOUBRETTES

(Co-maîtrise ouvrage avec LOGIDÔME)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	1 302 982 €	CAF	192 800 €
Honoraires	295 916,40 €	Ambition Région	354 093 €
Actualisation	59 094,00 €	CTDD	345 381 €
		DETR	150 000 €
Total	1 657 993 €		1 042 274 €
Autofinancement : 615 719 €			
Taux de financement : 62,8 %			

▶ Multi-accueil

LONGUES

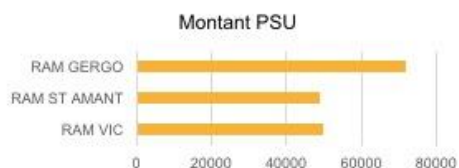
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	1233 538 €	CAF	233 400 €
Honoraires	121 111 €	Ambition Région	331 049 €
Variantes	124 080 €	CTDD	320 125 €
Total	1 478 730 €		884 574 €
Autofinancement : 594 156 €			
Taux de financement : 72 %			

26

[La politique Enfance-jeunesse

Les R.A.M

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à charge 2018	Nb Ateliers	Nb Appels	Nb de rdv parents
Vic-Le-Comte (1 ETP)	50 853 €	50 518 €	335 €	132	582	51
St Amant (1 ETP)	57 926 €	49 157 €	8 769 €	126	1 912	91
Gergovie (2,5 ETP)	87 843 €	81 342 €	6 501 €	161	1 672	176
TOTAL RAM			15 605 €	419	4 166	318



Perspectives 2019

L'aide à la parentalité sera développée en 2019 avec un travail partenarial entre les multi-accueils et les RAM. Un financement CAF est demandé cette année pour cette action nouvelle avant l'ouverture d'un vrai LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) en conventionnement CAF dans le cadre du CAJ.

[La politique Enfance-jeunesse

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

	RAC 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à Charge
Vic-Le-Comte	93 709 €	403 085 €	307 184	95 901 € (+2%) ↑
Accompagnement à la scolarité	18 577 €	17 657 €	11 940 €	5 717 € (-35%) ↓
Vacances Actives	/	10 872 €	10 447 €	425 € ↓
TOTAL	112 286 €			102 043 € (-9,13%)

	RAC 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à Charge
ALSH Itinérant	38 366 €	90 945 €	58 552 €	32 393 € (-15,5%) ↓



PERSPECTIVES 2019

- ▶ Prise de compétence communautaire et intégration des ALSH d'Aydat, St Saturnin, St Georges, La Roche-Blanche, Orcet + Chadieu pour l'accueil des **3-11 ans les mercredis et vacances scolaires**.
- ▶ Le fonctionnement reste à l'identique jusqu'au 31 août 2019. **A compter de septembre :**
 - ▶ Arrêt de l'ALSH itinérant
 - ▶ Ouverture de St Saturnin, Aydat pendant les vacances scolaires
 - ▶ Tous les enfants des ALSH intercommunaux fréquenteront le site de Chadieu (des prestations seront achetées directement au CPIE)
 - ▶ Pour les autres ALSH, pas de changement majeur dans l'organisation des activités et des ouvertures.
 - ▶ Un travail global d'harmonisation des pratiques
- ▶ **Impacts RH:**
 - ▶ Les agents continuent à exercer dans leur ALSH d'origine (transfert total ou partiel), garantie des conditions de rémunération, mais possibles modifications des fiches de poste et des emplois du temps.
 - ▶ Responsabilisation des directions, mise en commun des pratiques, pilotées par la coordination Enfance-Jeunesse.
- ▶ **Globalement, le coût de cette prise de compétence est évalué au plus juste au regard des besoins pour le développement des activités et le fonctionnement des ALSH. Les dépenses sont compensées en partie par le transfert de charges, le financement de la CAF et la participation des familles. Néanmoins, il devrait subsister un reste à charge pour Mond'Arverne Communauté aux alentours de 80 000 €.**

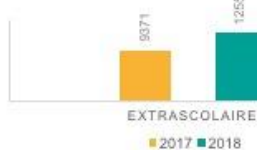
[La politique Enfance-jeunesse

Les pôles adolescents

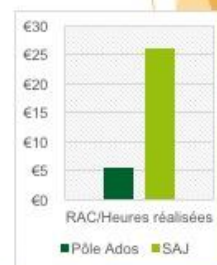
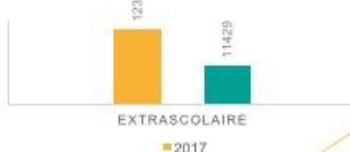
	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à Charge 2018
Pôle Ados Vic	87 261 €	16 381 €	70 880 €*
SAJ	304 261 €	6 381	297 880 €
TOTAL			368 760 €

**en 2017, le faible reste à charge était dû à une erreur d'imputation de recettes entre l'ALSH et le Pôle Ados. Les masses RH étaient mal ventilées entre les 2 budgets.*

ÉVOLUTION FRÉQUENTATION
PÔLE ADOS VIC-LE-COMTE



ÉVOLUTION FRÉQUENTATION
S.A.J



PERSPECTIVES 2019

- ▶ La marge de progression sur les recettes du pôle Ados en régie de Vic-le-Comte est importante. Un gros travail sur la politique tarifaire du pôle ados sera réalisé en 2019.
- ▶ La convention avec la FAL pour le SAJ court jusqu'en 31 Août 2019 (à renouveler cependant pour la période du 1^{er} janvier au 31 Août 2019).
- ▶ A compter du 1^{er} septembre, modification de l'activité SAJ pour correspondre aux standards de ce qui se pratique sur Montcervier. Et notamment une réduction drastique du temps d'administration du SAJ, par une responsabilisation et autonomisation des animateurs Ados.
- ▶ La FAL proposera un partenariat répondant à nos objectifs. Si la proposition financière est identique à notre coût de revient en régie, nous resterons en conventionnement avec la FAL. Si ce n'était pas soutenable financièrement, nous reconsidérerions l'exercice des activités du SAJ en régie.

31

[Les équipements sportifs

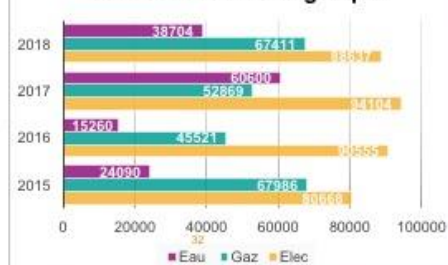
Le centre nautique de Longes



Endettement pluriannuel centre aquatique



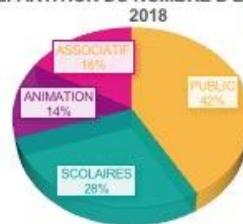
Consommation énergétique



En 2018, il y a eu **115 323 entrées**, contre 122 500 l'année dernière. La différence s'explique par une période de vidange allongée cette année ainsi que des fréquentations estivales en baisse.

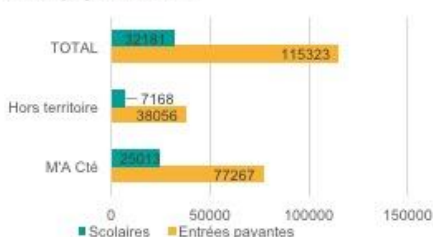
Le secteur animation atteint un taux de fréquentation probant, **étant l'un des meilleurs de ces 5 dernières années**. Il représente 15 785 entrées pour 1657 ventes de cycle de 10 séances. Le delta entre ces 2 données en nombre d'entrées est le nombre de séances non effectuées sur l'année, soit 785.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTRÉES 2018



67 % Des usagers sont issus de M'A Cté

▶ Entrées payantes 2018



Évolution des recettes caisses (public et animations hors scolaire)



PERSPECTIVES 2019

- ▶ Un **diagnostic organisationnel et un audit de fonctionnement** (organisation et politique commerciale et tarifaire) sont prévus en 2019. 10 ans après l'ouverture, il y a lieu de s'interroger sur le planning d'animation, la politique tarifaire, les conventionnements avec les associations. C'est aussi l'occasion de penser le développement de cet équipement sur une assise territoriale de désormais 40 000 habitants
- ▶ 2018 était une année test pour « externaliser » l'entretien des plages et des sanitaires/vestiaires. De nombreux problèmes sont survenus et aucune satisfaction n'est ressortie de cette externalisation. Le contrat avec la société ABER ne sera donc pas reconduit pour 2019 (pour information 42 927€ en 2018). Aussi, l'organisation technique de la piscine a été repensée et un agent technique est désormais dédié au poste entretien/petite maintenance. Le tout supervisé par le nouveau gestionnaire technique des bâtiments de la Communauté de Communes. **Le coût de la réorganisation est de 1 594 € pour la collectivité.**
- ▶ Les besoins d'entretien de l'équipement sont importants et ont été évalués à **60 055 €** (impact sur la section de fonctionnement). En 2018, les dépenses d'entretien de l'équipement se sont élevées à **24 121 €** soit **une augmentation pour 2019 de 35 934 €**.
- ▶ A cela s'ajoute une nouvelle caisse enregistreuse (**4 349 €**) et la réhabilitation du Sauna (**4 325 €**).

[La lecture publique

La médiathèque de Vic-Le-Comte et le réseau

	RAC 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à Charge 2018
Médiathèque de Vic-Le-Comte	171 488 €	199 577 €	24 541 €	175 036 €
Réseau de lecture et coordination du service	110 690 €	143 234 €	21 148 €	122 086 €
TOTAL	282 178 €			297 122 € (+5%) ↑

Nombre de prêts			
	2018	2017	2016
Total secteur des Chaires	19102	19819	21576
Total Secteur de la Comté	37420	37141	34961
Total Général	56522	56960	56537

Nombre de nouveaux inscrits			
	2018	2017	2016
Total secteur des Chaires	232	199	246
Total secteur de la Comté	187	217	211
Total Général	419	416	457

Le RAC est de **15,18€**
Par an/fréquentant

Commune	Fréquentants
Aydat	1557
Ollioix	388
Saint-Amant	1921
St-Sandoux	495
St-Saturnin	803
Tallende	544
Chanonat	629
Le Crest	547
Busséol	372
Sallèdes	71
Manglieu	289
Yronde-et-Buron	61
Vic-le-Comte	11897
TOTAL	19574

En 2017, une politique d'animation forte a été mise en place avec les « **rencards nomades** » qui ont touché plus de **1 100** personnes sur l'année

PERSPECTIVES 2019

- ▶ Acquisition de mobilier sur la centrale de Vic-le-Comte et Yronde-et-Buron (Une enveloppe de 6 000 € est fléchée)
- ▶ Maintien du niveau d'acquisition des livres sur le même niveau que l'année dernière.
- ▶ Logiciels pour la centrale + le réseau mis à disposition gratuitement par le Département, seuls resteront à la charge de la Communauté les frais de maintenance et d'hébergement (sur le budget de fonctionnement). Pour 10 000€.
- ▶ Gratuité de l'ensemble du réseau à compter du 1^{er} juin, perte de 4 000 euros de recettes.
- ▶ Augmentation des frais de déplacement des bénévoles.
- ▶ Recette nouvelle pour les rencards nomades (2 000 € demandés à la DRAC)
- ▶ **A noter que l'événementiel est géré par le service culture et que le montant alloué à la manifestation, bien qu'en augmentation, aura un reste à charge identique du fait des recettes nouvelles mobilisées.**

[La culture

Le Projet Culturel Territorial

	RAC 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à Charge 2018
Total	96 137 €	136 907 €	8 221 €	128 686 € (+25%) ↑



Action 1: Festival d'ici et là	55 000 €
Action 2: Programmation année 2019	24 000 €
Action 3: Résidences / EAC	22 000 €
TOTAL DÉPENSES :	208 030 €

Si la totalité des subventions est obtenue, alors le Reste à charge sur le budget 2019 sera de **132 780 €**. Soit un coût identique par rapport à 2018, mais avec une compétence enrichie et étendue.

En 2017, un agent du service était en congé maternité et n'avait pas été remplacé sur son poste (donc recettes nettes de l'assurance statutaire)

La saison a comporté **14 spectacles pour 1 755 spectateurs.**

Action 1 Festival d'ici et là	47 000,00 €
CD 63 Manifestation culturelle d'envergure	3 000,00 €
DRAC Manifestation Livre & lecture Région AURA	3 000,00 €
Leader Val d'Allier	1 000,00 €
Leader Val d'Allier	40 000,00 €
Action 2 : Programmation année 2019	8 250,00 €
Estimation recettes de billetterie	2 350,00 €
CD63 Aide aux saisons artistiques	2 000,00 €
CD63 DALD 3 cantons	2 000,00 €
CD63 Aide Scènes en territoire	1 900,00 €
Action 3 : Résidences / EAC	20 000,00 €
Convention tripartite État/Région/Département	20 000,00 €
TOTAL RECETTES	75 250,00 €

[La culture

Les participations à l'enseignement musical

	Dépenses 2018
École de Musique Intercommunale Allier Comté Communauté	78 000 € (dont 20 000 de reliquat 2017)
École Intercommunale de Musique de Gergovie Val d'Allier	160 186 €
Dont frais de personnel (entretien locaux)	7 220 €
Dont Frais généraux exploitation des locaux	11 387 €
Dont amortissements	3 978 €
TOTAL	260 772 €

Pour 2019, la participation sera étendue à la totalité du territoire, selon les critères définis préalablement. Les participations sont donc différentes selon la classification des écoles de musique selon les critères du département.

Les frais de fonctionnement remboursés jusqu'à présent à la commune des Martres de Veyres ne seront plus pris en charge par Mond'Arverne Communauté.

PERSPECTIVES 2019

► La participation de M'A Cté est basée sur le nombre d'élèves inscrits (Plus de participation aux frais de fonctionnement)

- Participation par élève pour M'A Cté pour les écoles autre écoles de musique INTERCOMMUNALES : **65 % (EDM ET EMMAC), plafonné à 1005 €/élève**
- Participation par élève pour M'A Cté pour les écoles autre écoles de musique publiques: **15 % (UNION DU CREST ET ST AMANT) plafonné à 1005 €/élève**

	EDM Gergovie	EMMAC	Union du Crest	École Saint-Amant
Ratio budget / élève	Plafond (1 005 €)	926,98 €	287 €	735 €
Participation de M'A Cté	653 €	584 €*	43 €	110 €
Nb élèves hors adultes	Plafond 260 (réel 261)	117* (Plafond 120)	Plafond 40 (réel 43)	28 (plafond 40)
Participation 2019	169 780 €	68 328 €	1 720 €	3 080 €
TOTAL	242 908 €* 			

La charge budgétaire 2019, malgré l'extension de la compétence, sera identique à l'année précédente (sans le rattrapage des 20 000 € de 2017 pour l'EMMAC). Le gain budgétaire est de **17 864 €**.

L'Aide à la Personne

Le service de Portage de repas

	RAC 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à charge 2018
	34 681 €	322 021 €	267 087 €	54 934 € (+36,8 %) ↑
Dont achat de repas		177 066 €		
Dont frais de personnel		114 486 €		
Dont vente de repas			258 300 €	

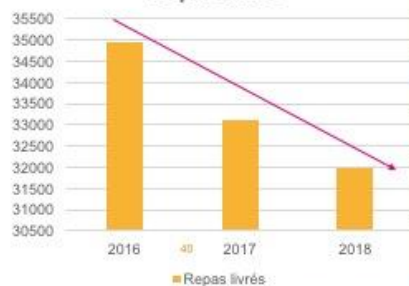
La hausse du déficit est analysée d'après 3 points :

- 13 mois de fourniture de repas contre 12 en 2017 soit environ + 10 065.60 €.
- La location d'un véhicule frigo depuis juin 2018 : + 8 080 € de dépenses nouvelles et imprévues
- De très longs arrêts engendrant des remplacements non prévus et grevant ainsi le 012.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



Repas livrés



PERSPECTIVES 2019

- ▶ Une nouvelle tournée est prévue en 2019 pour couvrir la totalité du territoire (Hors commune de Vic-Le-Comte), engendrant de nouveaux bénéficiaires et de nouvelles recettes. Mais cela augmentera également les dépenses de fonctionnement.
- ▶ Il sera peut-être nécessaire de réfléchir à une politique tarifaire permettant de se rapprocher du coût de revient pour la collectivité.
- ▶ Investissement sur des véhicules de portage de repas 50 000 € en dépense et 12 000 € de subventions attendues du Conseil départemental.

41

L'Aide à la Personne

Le service d'aide au maintien à domicile

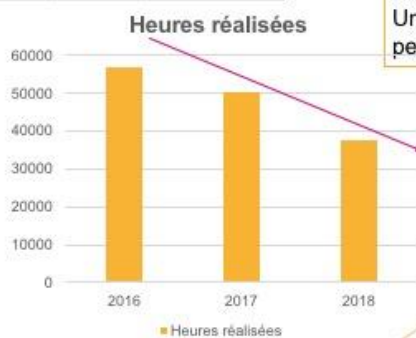
	RAC 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Reste à Charge 2018
Total	- 127 817 €	1 001 127	1 004 509	3 382 € ↑

Le résultat 2018 est positif mais il faut l'apprécier en « miroir » du résultat 2017 qui lui était déficitaire. En effet, 86 447.71 € de recettes 2017 ont été enregistrées sur 2018.

Soit un résultat 2017 corrigé de - 41 369 € et un résultat corrigé 2018 de - 83 065 €.

Nous pouvons donc considérer que le reste à charge sur ce service, nouvellement fusionné avec le SIAM, se creuse.

Un gros problème de recrutement ne nous permet pas de renouveler le personnel.



Le nombre de kilomètres parcourus par les agents du service est de 88 215 Km

42

PERSPECTIVES 2019

- ▶ Maintien de l'activité en volume d'heures réalisées, Un accroissement des heures ne semble pas à ce jour envisageable.
- ▶ Augmentation des heures improductives liées à la maladie car sous estimées en 2018 (notamment sur ex le SIAM)
- ▶ Un investissement important sur le budget 012 avec l'indispensable recrutement d'un responsable de service pour optimiser la gestion du service.
- ▶ La prise en compte des indemnités de déplacement inter-villages, le rééquilibrage du RIFSEEP, l'instauration du CIA qui grèveront nécessairement le chapitre 012.
- ▶ Atteindre la taille critique des 50 000 heures recommandées par le Département?

43

[3] ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Le Tourisme est un mot générique pour désigner en réalité « l'attractivité de notre territoire ». C'est également un levier économique considérable. Aujourd'hui, Mond'Arverne est à un tournant majeur pour l'avenir de cette compétence. La gestion des équipements touristiques, le rôle et l'influence de l'EPIC Mond'Arverne tourisme, le développement de la Maison de Gergovie, sont autant de sujets complexes, sur lesquels un positionnement stratégique de la Communauté de communes est attendu. L'année 2019 sera consacrée à cette réflexion. Et de ce travail de fond découlera un positionnement clair sur les moyens alloués au développement touristique du territoire.

Dans l'attente, des sites majeurs comme Aydat et Gergovie, nécessitent un investissement financier important mais indispensable.

44

Tourisme

Le site d'Aydat

Fonctionnement 2018

Dénomination	Montant
Divers entretien Aydat	204 €
Matériel divers Aydat	730 €
Loyer	620 €
Personnel de surveillance plage	37 039 €
Réparation porte base nautique	5 820 €
Réparation portail base nautique	1020 €
Maintenance poste relevage + jeux	1 510 €
Assurance	145 €
Signalétique plage	786 €
Remboursement commune Aydat entretien	29 663 €
Participation DAB	2 000 €
Analyse de l'eau	3 218 €
TOTAL	82 755 €* ↑ (43%)

*hors amortissements (37 373 €) = 120 260 € total CA 2018

Investissement 2018

Dénomination	Montant
Consolidation ponton Aydat	7 595 €
Jet ski	12 199 €
Solde travaux chauffage	7 044 €
TOTAL	26 838 €

PERSPECTIVES 2019

- ▶ Aydat est un site qui nécessite de l'entretien permanent et qui arrive à un stade où des actions de développement doivent être envisagées, pour assurer une fréquentation correcte et répondre au besoin des usagers de cet équipement.
- ▶ Il faut également réfléchir à l'entretien du site sur un modèle plus pérenne (pluri annualité des opérations d'entretien et d'aménagement).
- ▶ Il est également opportun de s'interroger sur les modalités d'entretien du site (aujourd'hui par conventionnement avec la commune d'Aydat) et l'entretien des sanitaires l'été, avant la saison estivale. Pour être opérationnel dès le mois de juin 2019. L'enveloppe entretien de la mairie d'Aydat s'élève aux alentours de **37 000 €**.
- ▶ Il est également important de prévoir sur le budget 2019, le renouvellement du « profil de baignade » (**Étude/fonctionnement**), document obligatoire à l'ouverture du lac à la baignade **(+ 15 000 €)**
- ▶ Pour l'investissement : la réhabilitation toilettes de la plage **(+24 000€)** et remplacement coin repas **(+ 5 000€)** + renouvellement des jeux **(+ 25 000 €)**

Tourisme

Le site de Pessade

Fonctionnement 2018

Entretien et réparation	1 560 €
Coupe de sapins	140 €
Taxe foncière	696 €
TOTAL	2 396 € (71%) ↓

Investissement 2018

SIEG Éclairage parking	13 771 €
ECS	4 870 €
Travaux solde	42 006 €
TOTAL	60 647 €

Perspectives 2019

Le marché est soldé. Il demeure des subventions à percevoir (inscrites dans les RAR).

Travaux d'entretien en fonctionnement (2 000€).

Travaux bâtimentaires à prévoir notamment réseau d'EP (2 500€) et investissement sur l'aire de jeux (10 000 €) et tables de pique-nique (2 500€).

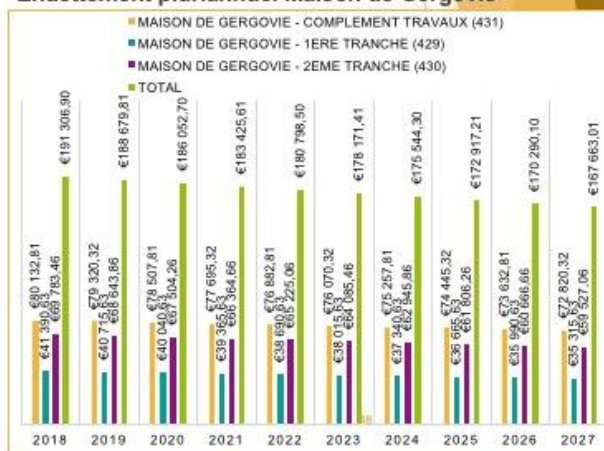
Tourisme

Le fonctionnement de la Maison de Gergovie

Fonctionnement 2018

Eau	876 €
Energie/Elec	13 599 €
Matériels divers	80 €
Entretien réseau	2 844 €
Maintenance chauffage + alarme	7 553 €
Intervention divers	1 991 €
Honoraires contentieux + recrutement	13 950 €
Interventions diverses	1 020 €
Intérêts des emprunts	52 306 €
TOTAL	94 179 € (+36%) ↑

Endettement pluriannuel Maison de Gergovie



Tourisme

L'opération d'investissement de la Maison de Gergovie

- ▶ Les travaux du bâtiment sont pratiquement soldés, reste les soldes de la maîtrise œuvre + SPS. Il y a également des avenants qui concernent:
 - **Le lot 14** : Aménagements extérieurs suite aux nouvelles prescriptions du département sur le site (entreprises SANCHEZ + Equation) = **529 112 €**
 - Travaux assainissement de raccordement: reste à charge **M'A Cté 17 548 €**
 - Réserve incendie : **90 250 €**
- ▶ A ce jour des lots ne sont pas encore déterminés, notamment sur la partie « restauration collection » et « matériel audiovisuel ». Le montant total est donc un estimatif. Il convient également de rajouter
 - L'avenant INRAP: **10 152 €**

TRAVAUX	MONTANT T.T.C DÉPENSES	SCÉNOGRAPHIE	MONTANT T.T.C DÉPENSES
Total des lots	4 592 843 €	Total des lots	1 556 317 €
Dépenses réalisées	3 880 762 €	Dépenses réalisées	682 012 €
Reste à réaliser	712 081 €	Reste à réaliser	874 305 €
Recettes à percevoir	436 540 €*	Recettes à percevoir	1 241 212 €

**Les dépenses nouvelles seront prises en charge, si la négociation aboutie, au titre du Contrat de Plan Etat Région à hauteur de 80% des dépenses HT du lot 14 et de la réserve incendie)*

PERSPECTIVES 2019

- ▶ L'année 2019 est un tournant pour l'équipement MAISON DE GERGOVIE puisque son ouverture est prévue en septembre.
- ▶ La mobilisation budgétaire sera donc à la hauteur de l'événement et des dépenses nouvelles seront prévues sur le BUDGET ANNEXE MAISON DE GERGOVIE qui sera créé pour l'occasion.
- ▶ La section de fonctionnement couvrira les besoins à venir:
 - Les charges de personnel (voir le chapitre 012)
 - La communication événementielle pour l'ouverture (sur 8 mois) : 140 000 € (subventionné à 80% par LEADER)
 - Les frais de fonctionnement de la Maison sur 6 mois : 180 000 € (dont l'exploitation de la boutique)
 - Les recettes d'exploitation prévues sur 4 mois (10 000 €)
 - L'investissement matériel et informatique et mobilier de bureau. (10 000 €)

Tourisme

Le gîte de Vindiollet

Fonctionnement 2018 / Dépenses

Eau + télécom + TEOM + cotisation association gîte France	1 137 €
Électricité	1 849 €
Assurances	624 €
Commission gîte de France	742 €
Contribution audiovisuel	139 €
Intérêts emprunts	798 €
Frais de personnel	2 119 €
TOTAL	7 408 €*

*Hors amortissements : + 7 636 €

Fonctionnement 2018 / Recettes 2018

Recettes usagers + TS	9 318 €
TOTAL	9 318 €

Investissement 2018

Capital emprunt	11 598 €
------------------------	-----------------

Perspectives 2019

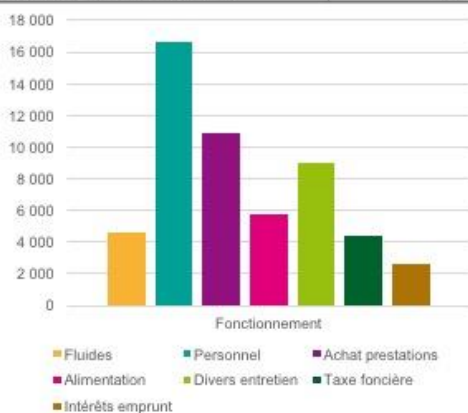
Un équipement touristique qui est excédentaire dans son exploitation de 1 910€/an. Mais qui ne l'est plus si on prend en compte les amortissements et le capital des emprunts en cours (fin de l'emprunt 2019). Il est urgent de s'interroger sur le devenir du gîte de Vindiollet dans la future politique de Mond'Arverne Communauté.

51

Tourisme

La Maison de la Monne

Le résultat de fonctionnement de la structure	+ 10 349,47 €
Le résultat d'investissement	- 35 98,68 €



Le résultat net comprend les amortissements en dépenses et en recettes. **Le résultat d'exploitation est lui de + 24 096 € (78 802 € de recettes pour 54 706 € de dépenses) pour la section de fonctionnement.**

La section d'investissement demeure déficitaire hors amortissement de 33 992 € du fait du remboursement en capital des emprunts (22 903 €). Fin de l'emprunt en 2020.

Les dépenses d'investissement correspondent au solde des travaux de chauffage pour 21 020 €, au rachat du site internet et d'équipements à l'ancien exploitant pour 5 241 €.

52

PERSPECTIVES 2019

- ▶ Mise aux normes accessibilité **(4 500 €)**
- ▶ Réalisation des travaux d'aménagement pour le repreneur et l'entretien du bâtiment. **(2000 €)**
- ▶ Volets et finition combles **(3 000 €)**
- ▶ Recettes location de **18 750 €** sur 9 mois en 2019
- ▶ Recettes liées à la vente des équipements doivent couvrir les besoins en investissement **(40 674 €)**
- ▶ Virement de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de la section d'investissement, remboursement en capital des emprunts.
- ▶ Reprise de La Monne ?

53

[Tourisme

Le parcours d'orientation et le parcours V.T.T

- ▶ Réhabilitation du parcours VTT (remplacement des piquets + cartes) **+ 15 000 €**
- ▶ Cartes de course d'orientation (+ **2000 €** de brochures en fonctionnement) et balises pour **(+ 2 500 €)**

54

[Tourisme

La participation financière à MOND'ARVERNE TOURISME

Subvention 2018	745 000 €
-----------------	-----------

Perspectives 2019

PERPECTIVES 2019

- ▶ Un COPIL STRATÉGIQUE TOURISME verra le jour au premier trimestre 2019, pour renforcer la position de Mond'Arverne comme acteur du développement touristique aux côtés de l'Office du Tourisme recentré sur ses missions régaliennes comme le soulignait l'audit réalisé en 2018.
- ▶ Une position claire sur l'avenir des sites de Pessade et Aydat est nécessaire, notamment dans les modalités de gestion de ces équipements. Une **étude (fonctionnement) sera lancée en 2019 pour un montant de 30 000 € avec une subvention de 12 000 € du Conseil régional et 12 000 € du FEDER.**
- ▶ La Maison de Gergovie, revenue dans l'escarcelle de la Communauté de Communes sera un gros consommateur du budget de fonctionnement pour l'année 2019. Cette mobilisation budgétaire est indispensable à l'ouverture de cet équipement phare du territoire dont la vocation est internationale. C'est en effet un axe de développement majeur qu'il ne faut pas sous-estimer et auquel il est nécessaire d'allouer un budget suffisant, en accord avec les orientations stratégiques définies par les élus communautaires.

[4] ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES AUTRES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Projet de Territoire a également clairement mis en avant la nécessité d'agir pour l'environnement et l'aménagement de notre territoire.

Sans recettes nouvelles, et sans amélioration de la capacité d'emprunt, il sera difficile de maintenir ce niveau d'ambition pour notre territoire. De même, sans ingénierie suffisante, il ne sera pas possible de développer de nouvelles actions. Pour autant, il s'agit d'agir aujourd'hui pour les générations à venir. L'enjeu est important, la cause juste.

Avant de déterminer de nouvelles pistes de financement, voire d'améliorer nos capacités budgétaires, l'année 2019 sera consacrée à la réalisation des études inscrites au projet de territoire et à la réalisation du plan d'actions du P.C.A.E.T.

67

[Les actions de développement territorial

La politique en faveur de l'habitat et l'urbanisme

► QPH Loubrettes:

Participation 2018 pour 6 960 € pour la mission AMO, il reste 120 810 € à prévoir sur le budget 2019.

Pas de participation Logidôme en 2019 (reportée d'une année, la livraison de la ZAC n'ayant pas été faite dans le délai initial), cela permettra de décaler dans le temps l'impact sur le budget d'investissement.

A prévoir sur 2019, le rachat à Logidôme du multi-accueil pour 33 000 € afin d'en obtenir la pleine propriété. Ces 33 000 € seront défalqués de la participation Logidôme 2020.

Il reste 348 971 € de travaux (électricité basse et haute tension/SIEG) remboursés à 100% par Logidôme (Opération pour compte de tiers)

► Subventions aux particuliers

Fin de l'opération d'Aides aux Privés engagés par l'ex CC GVA, dossiers soldés sur l'exercice budgétaire 2018 pour un montant de 12 913 €. Pas de reconduction pour le BP 2019.

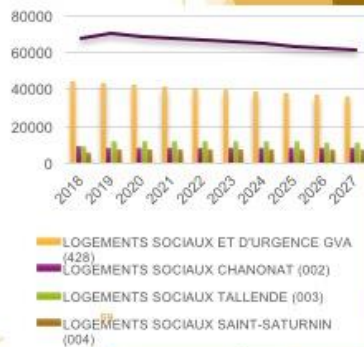
68

► **Logements sociaux :**

Le budget de fonctionnement annuel est de **46 948 €**: dont 30 566 € en remboursement des intérêts des emprunts et 16 182 € de charges à caractère général (taxe foncière, honoraires principalement), pour des recettes à hauteur de **43 465 €** (produit des loyers des logements sociaux ex Les Cheires 43 209 €).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **223 851 €** dont 175 352 € pour les participations à l'EPF-SMAF et 48 499 € de remboursement en capital des emprunts). Les recettes proviennent des participations des communes à hauteur de **53 959 €**

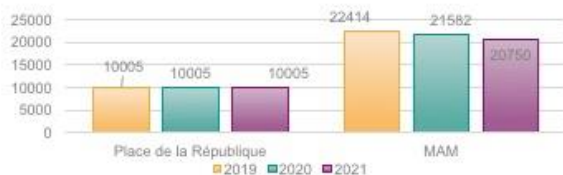
Communes	Participation 2018	2019
Corent	1 466 €	1437 €
Mirefleurs	3 471 €	5 638 €
La Sauvetat	2 131 €	2 134 €
Orcet	9 065 €	8 792 €
Veyre-Monton	23 716 €	22 739 E
Les Martres-de-Veyre	14 107 €	13 760 €



► **Investissement locatif:**

► Mond'Arverne Communauté est actuellement propriétaire d'un immeuble place de la République à Vic-le-Comte (Un T2, un T3 et un local commercial), ainsi qu'un local professionnel en rez-de-chaussée à Longues, qui est actuellement loué à l'association « le p'tit train de la Comté » qui s'est déclarée en Maison des Assistantes Maternelles. Les revenus de ces immeubles s'élèvent à **28 115 €** pour l'année 2018. Les dépenses de la collectivité se montent à **12 019 €** répartis entre les intérêts des emprunts et les taxes foncières. Un budget de fonctionnement excédentaire à hauteur de **16 096 €**. Ce dernier ne suffit néanmoins pas à couvrir les dépenses en capital des emprunts qui se portent à **28 751 €** (dépense d'investissement).

► L'emprunt de la place de la République sera terminé en 2021 l'emprunt de la MAM se terminera quant à lui en 2027.



► PLUi

La compétence PLUi, implique une grosse partie d'animation et de suivi des documents d'urbanisme sur les 28 communes mais concerne également l'élaboration du PLUi pour Mond'Arverne Communauté. Le montant des honoraires de CITADIA s'élève à **153 788 €**. Il reste à ce jour, **145 675 €** à inscrire sur le BP 2019 (sur la section d'investissement).

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes prend à sa charge, les modifications des documents d'urbanisme communaux. Les communes qui avaient engagé des modifications AVANT la prise de compétence remboursent la dépense supportée par la CC.

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Divers matériels	98 €	FCTVA	11 795 €
Honoraires	1 800 €	Subvention DGD URBA	102 400 €
Annonces et insertion	308 €	Communes membres	19 599 €
Animation/ Administration	44 515 €		
Acquisition ordinateur	1 408 €		
Frais d'élaboration du Plui	54 531 €		
Frais Modifications docs communaux	68 581 €		
TOTAL	171 241 €		133 794 €

61

PERPECTIVES 2019

► Pour 2019, il y aura encore des dépenses pour le compte des communes à évaluer au plus juste avec ces dernières.

► **Études (investissement) :**

1. **Diagnostic zone Humide dans le cadre du PLUi (10 000 €)**
2. **Études O.A.P PLUi (80 000 €)**

► **Nouvelles adhésions**

1. Adhésion au réseau « **Vigi-foncier** » de la SAFER : (3 000 €) (2019) (reliquat 2 000 € 2018 à prévoir)
2. Adhésion au CRAIG : (3 000 €)

► **P.L.H**

- Étude de Pré-opérationnalité de la future « Aide aux privés » (+ 40 000 €) subventionnée à 50% Etat.
- Subvention non perçue pour l'élaboration du PLH à venir pour le BP 2019 (13 770 €)
- Plan Intervention Foncière (diagnostic) (70 000€) subvention attendue de 28 000 €

► **A.D.S**

L'ADS est un service porté par le Grand-Clermont, pour lequel la Communauté de Communes paye une cotisation prévisionnelle (avec régulation sur l'année n+1). Cette cotisation est remboursée par les communes (réel année n-1). Pour 2018, le montant de la cotisation est de **212 543 €**. Le montant du remboursement communal s'élève à **211 313 €**.

La cotisation 2019 est de 208 090 € (inscription en dépenses et en recettes).

62

[Les actions de développement territorial

Les actions en faveur de l'environnement et de l'aménagement

► AIRE DE CO-VOITURAGE DU CREST

Les travaux sont réceptionnés, mais il reste à percevoir des subventions pour un montant de (233 786 € CD63)

► VERGERS CONSERVATOIRES

La réhabilitation du bâtiment est terminée. L'activité des pomiculteurs est active. Il reste toujours des subventions à percevoir pour un montant de (23 742 €) (Conseil Départemental)/ (5 000 €) (Etat)

Il restera à inscrire au BP des travaux d'entretien des réseaux EP : (1 500 €)

► CONTRIBUTION AU S.E.A.T (Écopole Val d'Allier)

	Fonctionnement	Investissement
Contribution pour l'année 2019	18 064 €	11 936 €
TOTAL	30 000 €	
Pour mémoire en 2019	34 595 € (- 4 595 €)	

► Contribution S.M.V.V.A: 215 000 € pour 2018 / demande SMVVA 2019 366 709 €

► PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) :

Les enjeux de lutte contre le dérèglement climatique se situent à l'échelle nationale et mondiale. Il y a une urgence à agir rapidement. Dans ce contexte, Mond'Arverne Communauté a lancé son Plan Climat Air Énergie Territorial.

- Le PCAET est un **projet territorial de développement durable**. A la fois stratégique et opérationnel, il traite de l'ensemble des problématiques « climat-air-énergie », à savoir : La réduction des émissions de GES, à sobriété énergétique, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.
- le PCAET se concrétise par la mise en œuvre **d'un plan d'actions** sur une durée de 6 ans (2019-2024 pour MA Cté).
- le PCAET est également un **outil d'animation et de coordination** de la transition énergétique d'un territoire, rôle confié aux EPCI par la loi du 17 août 2015
- Pour 2019, les priorités d'actions portent essentiellement sur :
 - **L'information – sensibilisation des acteurs du territoire**
 - La **consolidation à minima d'une ingénierie externe** via les adhésions à l'ADUHME (cible : collectivités locales) et l'ADIL (cible : particuliers), et si possible, le **renfort en interne** via le recrutement d'un ETP dédié en tout ou partie au PCAET.
 - La mise en œuvre du **volet « administration exemplaire »**
 - La co-construction avec le Conseil départemental du dispositif de **Plate-Forme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)** et la définition le cas échéant d'un dispositif d'aides aux privés ciblé sur la rénovation énergétique des habitations éligibles,

PERPECTIVES 2019

1. Solde de l'étude pour 12 120 € (fonctionnement)
2. Le plan d'actions prévoit également une enveloppe estimée à ce jour à **(31 256 €) sur le budget de fonctionnement (hors 012)** qui permettra de mettre en place diverses actions autour de ces piliers:
 - ▢ Atelier de sensibilisation à destination des habitants
 - ▢ Atelier de sensibilisation à destination des agriculteurs
 - ▢ Atelier de sensibilisation à destination des acteurs économiques
 - ▢ Accompagnement à l'achat responsable
3. Participation au projet « CEPPIA », participation à hauteur de **(28 000 €)**.
4. L'adhésion à l'Adhume : **(35 744 €)** pour l'année 2019
5. **Le PCAET prend aussi en compte les politiques en faveur de la « Mobilité » :** Schéma des mobilités **(40 000 €)** (étude d'investissement)
6. Étude installation du photo-voltaïque: **(20 000 €)**
7. Enveloppe annuelle renouvellement des équipements (type chaudière) pour l'amélioration de la consommation énergétique des bâtiments : **(40 000 €)**

D'autres actions d'aménagement/environnement portent sur:

- ▶ Le solde de l'étude « Évaluation environnementale » : **(58 770 €)**
- ▶ La participation au Grand-Clermont pour les travaux de la « Voie verte » : **142 417 €** (1/3 de notre participation totale)

[Les actions de développement territorial

La politique de l'insertion : le partenariat avec l'A.S.E.V.E

Fonctionnement 2018

Matériaux et divers	5 035 €
Frais de personnel pilotage	16 864 €
Location local de la Narse	2 400 €*
Partenariat ASEVE	113 334 €
TOTAL	138 954 €

PERSPECTIVES 2019

- ▶ Renouvellement en 2019 du partenariat avec l'ASEVe pour la mise à disposition de 2 équipes d'insertion, chacune composée de 8 bénéficiaires + 1 encadrant.
 - ▶ La commission Économie / Insertion a émis un avis favorable pour le maintien sur 2019 du montant de subvention accordé en 2018, soit **113 334 €** (part communautaire à 93 334 € et part communale à 20 000 €, dernière part théoriquement compensable en tout ou partie par les participations communales à raison de 40 semaines réalisées au bénéfice de chantiers communaux)
- 2019 permettra de réfléchir à une convention triennale sur la même durée que l'engagement de la DIRECCTE.

[5] L'OPTIMISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

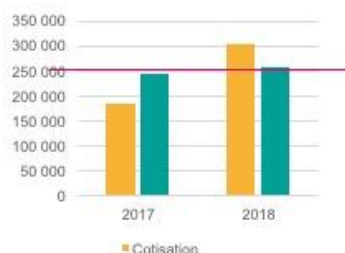
L'optimisation des recettes de fonctionnement demeure le seul véritable levier pour favoriser l'**autofinancement de la collectivité**. Assurer une dynamique au niveau des recettes de fonctionnement assure la pérennité de la collectivité et le développement des services et du territoire. Le maintien d'une DGF stable voire en légère augmentation, une dynamique de bases non négligeable, notamment sur la CFE, un transfert de charges justement évaluées et un niveau de subvention non négligeable permettront d'équilibrer au mieux le budget de fonctionnement. Toutefois, l'objectif d'équilibre entre les dépenses réelles et les recettes réelles semble à ce jour encore difficile à atteindre.

67

[L'optimisation des recettes de fonctionnement

Les atténuations de produit (013)

Dépendent du taux d'absentéisme de la collectivité et des conditions négociées au contrat initial avec notre assureur. À ce jour, la cotisation de l'assurance est supérieure au niveau de remboursement. Une négociation en cours de contrat (prolongation de la durée de carence par ex) est à étudier. La question de l'auto-assurance, si cette tendance se confirme, devra également être abordée.



68

[L'optimisation des recettes de fonctionnement

Les produits des services (70)

Le montant des recettes prévisionnelles inscrites au BP était de **1 341 33 €**. Le **taux de réalisation est de 98,83 % pour un montant de 1 325 576 €**.

Ce montant est supérieur de **8,3 %** par rapport aux recettes du CA 2017. cela s'explique par :

- ▶ Une augmentation de **4,8%** des recettes **Piscine** (régie + facturation écoles et collèges). (Produit net +16 978 €)
- ▶ Une augmentation de **30,5%** des recettes des **2 ALSH** (produit de la régie = recettes familles) (**+ 40 558 €**)

A contrario, les recettes des familles pour les 4 multi-accueils et la micro-crèche sont **en baisse de 16,7%** (compensées par la PSU de la CAF). Le service de portage de repas l'est également mais dans une moindre mesure (**0,6%**).

- ▶ Sur ce chapitre nous retrouvons également les remboursements des communes pour les mises à disposition de personnel communautaire. Une augmentation de **37%** (+ 4 603 €) pour la directrice de la médiathèque des Martres-de-Veyre entre 2017 et 2018.
- ▶ Un remboursement des communes pour la mutualisation du chantier d'insertion **+ 25 875 €** (inexistant en 2017)
- ▶ Un remboursement plus important dans le cadre de l'ADS (**mais une dépense également à la hausse au chapitre 65**) **+ 46%** (+ 66 000 €)
- ▶ A contrario une perte de 23 157 € pour la fin de la mise à disposition dans le cadre des TAP (ex.ACC)
- ▶ Dans ce chapitre, se trouvent également les recettes « inter-budgets ». Dont un Remboursement du Budget Annexe de La Monne pour la rémunération des saisonniers **+ 16 600 €**.

PERPECTIVES 2019

- ▶ Les recettes entre le CA et le BP sont toujours minorées (entre -3 et -5%) pour faire face à une éventuelle baisse de fréquentation de nos services communautaires.
- ▶ Néanmoins il faudra compter sur les recettes des familles des régies des 3 centres de loisirs en « régie directe » que sont : La Roche-Blanche, Aydat, St Georges es Allier. + (cela viendra en partie compenser les hausses du chapitre 012). **à +144 000 € (selon un ratio/heures réalisées)**.
- ▶ Il sera également opportun d'augmenter les recettes pour la saison culturelle mais de soustraire les recettes 2018 de la médiathèque (4 000 €) à la suite de la décision de la gratuité de l'ensemble du réseau.
- ▶ **Il y aura sur 3 mois les recettes de la billetterie de Gergovie et les ventes de la Boutique (évaluées par les Maîtres du Rêve à 178 000 € sur une année pleine, donc pour 3 mois 44 500 € minoré à + 30 000 €)**
- ▶ Les recettes issues des mises à disposition sont évaluées au plus juste (elles concerneront cette année une partie des agents de l'OT (Gergovie) et des ALSH dans le cadre des conventions de service.
- ▶ Il ne devrait pas y avoir de remboursement inter-budgets.

[Les recettes de fonctionnement

Les produits de fiscalité (73)

	Bases Définitives 2017	Bases Prévisionnelles 2018
BASES TH	46 565 217	51 253 000 (+ 10,06%)
Produit	4 599 756 €	5 095 183 €
Bases TFB	34 270 822	35 134 000 (+ 2,5%)
Produit	651 145 €	667 546 €
Bases TFNB	766 279	772 000 (+ 0,74%)
Produit	77 777 €	78 358 €
Bases CFE	5 746 565	7 162 000 (+ 24,63%)
Produit	1 426 297 €	1 777 608 €
TOTAL ATTENDU		7 618 695 €
TOTAL RECU		7 669 044 (+ 0,6 %)
		<i>Ecart entre l'Etat 1259 et les notifications définitives</i>

	Taux
TH	9,95 %
TFB	2,01 %
TFNB	10,15 %
CFE	24,82 %

La hausse s'explique par le vote de la politique d'abattements communautaires. La dynamique des bases et le travail d'éco-finances (+ 10 461€) (GVA)

Dynamique des bases

La hausse est la résultante de la revalorisation des bases de CFE par les services fiscaux (dont le rattrapage avait augmenté le produit de CFE 2017 de près de 600 000 €). Sur une année fiscale cela représente + 351 000 € de produit.

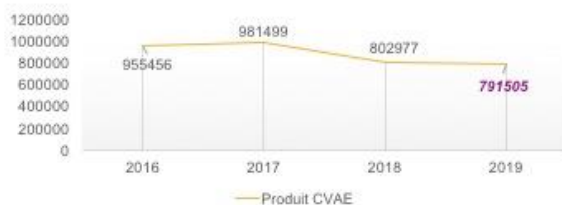
PERPECTIVES 2019

- ▶ Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.
- ▶ Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à **+2,2%**, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...). On peut donc attendre un produit supplémentaire de **110 000 €**.
- ▶ Le montant issu de la fiscalité « des entreprises » devrait évoluer entre 2018 et 2019, sur les bases de CFE (installation de nouvelles entreprises sur les Zones Meules 2 et Pra de Serre 3) et modification du coefficient (base) pour la station service d'Authezat. A cela s'ajoutera la deuxième année de la mise à niveau des bases de CFE et la revalorisation des bases par les services fiscaux sur l'année 2018 (soit + 40 000 €)

L'optimisation des recettes de fonctionnement

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E)

TOTAL ATTENDU	818 768 €
TOTAL RECU	802 977 € (- 1,9%)



Entre 2017 et 2018, la collectivité a perdu 178 522 € de produit de CVAE pour atteindre son niveau le plus bas depuis 3 ans.

Le montant prévisionnel de CVAE est connu en Novembre de l'année n-1 avant le budget. Pour l'année 2019, le montant annoncé est de 791 505 €. C'est bien la CVAE qui devrait augmenter substantiellement avec le projet de la Banque de France dès 2024.

73

La Taxe sur les Surfaces Commerciales

- Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom). La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.



TOTAL ATTENDU 109 828 €

TOTAL RECU 133 238 €

Les I.F.E.R

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau



TOTAL ATTENDU 157 555 €

TOTAL RECU 154 605 € (-1,8%)

Pour le BP 2019, les montants attendus seront ceux de 2018 (dans l'attente de la notification de l'état 1259).

74

Les rôles complémentaires

- ▶ Les rôles complémentaires de fiscalité servent à régulariser les recettes entre le prévisionnel perçu par l'intercommunalité, et la réalité du versement des contribuables. Chaque année, la collectivité bénéficie de « rôles » supplémentaires.
- ▶ Ces montants sont difficilement identifiables d'une année sur l'autre. Mais ils sont pris en compte, dans les bases prévisionnelles de l'année d'après.

Nature	Montant
Rol. Supp. TF	2 072 €
Rol. Supp TEOM	1 856 €
Rol. Supp CFE/IFER	64 996 €
Rol. Supp TH	4 608 €
TOTAL	73 532 €

La TEOM

- ▶ La recette perçue et reversée tout syndicat confondu est de **5 291 179 €**.

La Taxe de séjour

- ▶ Cette recette est reversée en intégralité à l'Office du Tourisme, en 2018 le montant est de **52 484 €**



[L'optimisation des recettes de fonctionnement

Les Dotations (74)

La Dotation Globale de Fonctionnement

Nature de la dotation	Produit reçu
Dotation d'Intercommunalité (Part 1 DGF)	743 198 €
Dotation de compensation (Part II DGF)	801 014 €
TOTAL DGF 2017	1 544 212 € (-0,5%)

Les autres dotations

Nature de la dotation	Produit reçu
DCRTP	195 800 €
Fonds départemental de péréquation	31 516 € (-54,8%)
Compensation de pertes de CET	438 008 € (17 000 € en 2017)
Compensation exo TH	205 174 €

Perte de **38 226 €** de recettes en cours d'année 2018 sur décision de l'exécutif départemental de revoir les modalités de la péréquation verticale.

La **compensation pour perte de CET**, correspond à 90% de la perte constatée la 1^{ère} année, 70% la deuxième année à 50% la dernière année. En 2019, nous pourrions donc compter sur une compensation de l'ordre de **340 666 €**.

Ce dispositif permet aux communes et aux EPCI d'adapter leur budget **en compensant financièrement**, sur une période de trois à cinq ans, une baisse de la CET découlant d'une diminution importante des **bases de cotisation foncière des entreprises**. Cette compensation existait déjà avant la réforme de la taxe professionnelle, mais elle a été revue en 2012 pour tenir compte du remplacement de la TP par la CET.

Le décret, entré en vigueur le 1er janvier 2013, précise les conditions d'application de la compensation. Les communes et les EPCI ne pourront en bénéficier que si elles ont constaté une perte du produit de la CFE de 10% ou plus par rapport à l'année précédente, et si la somme de cette perte de CFE et d'une perte de la CVAE est au moins égale à 2% de l'ensemble des ressources fiscales de l'année précédente.

L'article 2 du décret précise que si ces deux conditions – perte de 10% de CFE et de 2% des ressources fiscales – sont réunies l'année de la constatation de la perte de CFE, la compensation est versée à compter de cette même année. Si la perte de CVAE ne permet de remplir ces conditions que la seconde année, le versement de la compensation se fera à compter de cette seconde année. Elle est versée de manière dégressive sur trois ans, ou sur cinq ans.

En cas de modification de la carte intercommunale, le périmètre pris en compte pour apprécier la perte de ressources de contribution économique territoriale pour le calcul de la compensation est celui correspondant au périmètre existant l'année où est constatée la perte de produit de contribution foncière des entreprises.

77

L'optimisation des recettes de fonctionnement

Les Dotations (74)

Nature de la dotation	Produit reçu
Conseil régional	13 800 € (participation manifestation culturelle + Lecture publique)
Conseil Départemental	7 309 € (participation manifestation culturelle + Lecture publique)
Commune Aydat	2 000 € participation pour le DAB

Une négociation pour le DAB avec la Société Générale permettrait un gain de 2 000 € annuel pour la Communauté et autant pour la commune d'Aydat.

La participation de la CAF

TOTAL 2018	1 151 586 € (+ 5,8 %/ 66 973 €)
Coordination	27 043 €
ALSH Vic	177 828 €
ALSH Itinérant	20 594 €
Pôle ados Vic	16 136 €
SAJ	5 847 €
Multi-accueils x 4	671 434 €
Micro-crèche	61 985 €
Ram	170 712 €

La participation de la CAF sera en nette augmentation en 2019 pour prendre en compte les actions nouvelles liées à la prise de compétence Enfance-jeunesse malgré une perte de 150 000 € à la suite des réorientations au niveau national qui ont compromis le projet tel que présenté initialement. Le montant estimé (selon un ratio heures réalisées) est de 148 000 €.

[L'optimisation des recettes de fonctionnement

Les Autres produits

- ▶ Les chapitres 75,76 et 77 concernent la totalité des redevances des locations, des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits financiers et les produits exceptionnels.
- ▶ **Les revenus des immeubles s'élèvent à 76 266 €.** Pour la gestion locative en direct il est important de ne pas laisser les locations vides (au BP, un pourcentage de vacance est toujours pris en compte).
- ▶ La location des hangars de St Amant-Tallende par les pomiculteurs s'élève à 922€/an.
- ▶ Les produits financiers sont en réalité le remboursement des intérêts d'un emprunt impactant la commune de St Saturnin (Grange de Mai) pour 4 875 € en 2018.
- ▶ Les produits exceptionnels cette année sont importants car ils s'élèvent à **176 332€**. Une régularisation de trop versé à l'assurance statutaire a entraîné un remboursement de **74 900 €**. La vente d'un terrain sur la Novialle a permis une recette de **96 375 €**. Ces montants exceptionnels n'ont pas de pérennité sur le BP 2019.

79

[6] LA MAÎTRISE DES DÉPENSES INSCRITES AU BP 2019

Compte tenu des faibles leviers existants pour augmenter les recettes de fonctionnement, il convient d'identifier les économies réalisables sur les dépenses de fonctionnement et les « gains » budgétaires entre le CA 2018 et le BP 2019, notamment sur le poids des emprunts ou encore des amortissements. L'année 2018 avait été identifiée comme la plus « lourde » en termes de charges, il devrait donc y avoir des marges de manœuvre budgétaires qui permettront le financement du développement de la maison de Gergovie ainsi que des actions inscrites au projet de territoire.

80

[La maîtrise des dépenses de fonctionnement

- ▶ De plus, L'article 10 du PLPPF, issu des accords dits « de Cahors », stipule que les collectivités territoriales et les EPCI sont soumis à « un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » et doivent limiter l'augmentation de ces dépenses, « en valeur et à périmètre constant », à **1,2 % par an**. Il est à présent acquis que cette évolution sera calculée inflation comprise. Autrement dit, si l'inflation dépasse 1,2 % par an, les collectivités concernées devront réduire leurs dépenses de fonctionnement. Mond'Arverne n'est pas concerné par ce dispositif qui concerne « les régions, tous les départements, les collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, la métropole de Lyon ; et « les communes et les EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement (...) sont supérieures à 60 millions d'euros ». Néanmoins, il semble que dans le contexte actuel, se rapprocher des **1,2% d'augmentation, ou contenir la hausse des dépenses de fonctionnement aux alentours de 2%** soit une décision de bonne gestion pour la collectivité. Nous pouvons soustraire de cet objectif, les dépenses liées aux transferts de compétences, qui sont compensés par le transfert de charges, les dotations (CAF) ou les recettes des usagers. A noter que **2% d'augmentation représente 49 498 €.....**

81

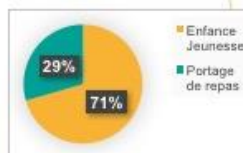
[La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Montant du chapitre 2018 : **2 174 911 €** (taux de réalisation budgétaire **93,83 %** de consommation) **(+20,7%)** par rapport à l'année 2017.

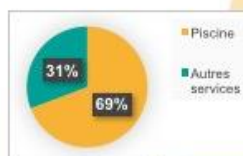
- Les achats pour **prestations de services** représentent **27,6%** du chapitre (600 888€)

Ce chapitre sera en augmentation en 2019 du fait du transfert de la compétence E-J et de l'extension du portage de repas (compensés en recettes)



- L'ensemble des **dépenses de fluides** (eau/électricité/gaz) représentent **12,8%** du chapitre (280 053 €)

Ce chapitre sera en augmentation en 2019 du fait du transfert de la compétence E-J également et des charges nouvelles. Il est toujours préférable de prévoir une hausse éventuelle (augmentation gaz notamment)



82

- Les **dépenses d'entretien** représentent **5,3 %** du chapitre (115 736 €)

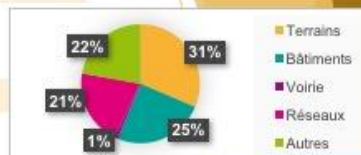
Une augmentation importante, notamment sur le budget du centre nautique.

- Les frais de **maintenance** pèsent pour **5,2 %** du chapitre (113 736 €)

En augmentation pour l'installation du logiciel de prêt du réseau +10 000€

- Les dépenses **d'assurance** pour **1,6 %** du chapitre (35 735 €)

L'audit en cours et la renégociation des contrats laissent à penser qu'une **économie peut être réalisée sur ce poste de dépense.**



- Les **études en fonctionnement** représentent **7,3 %** du chapitre (158 814 €)

Il reste le solde des études engagées soit **23 775 €** à inscrire sur le BP 2019. À ce jour les études nouvelles se portent à **45 000 €**. Un gain **budgétaire sur ce chapitre de 90 039 €** (à réaffecter pour le financement des dépenses nouvelles)

- Les **honoraires** représentent **1,49 %** du chapitre (32 527 €)

Le solde des engagements est de 8 052 €. A cela s'ajoutera une enveloppe dédiée pour les contentieux (PLU notamment) pour 10 000 €. Soit un **gain budgétaire de 14 475 €** (à réaffecter pour le financement des dépenses nouvelles)

83

- **L'article 6238 (divers)** représente **2,8 %** du chapitre (62 937€)

Ce chapitre sera en **nette augmentation** du fait du Projet Culturel territorial (**101 000 €**) de dépenses prévisionnelles (compensées par des recettes supplémentaires) et de l'animation du PCAET (ateliers pour un prévisionnel de **31 000 €**). A cela s'ajouteront les dépenses liées à l'événementiel de l'ouverture de la Maison de Gergovie pour **140 000 €** (compensée par une recette LEADER de 80%)

- Les **concours divers** représentent **2,8 %** du chapitre (61 529 €)

Organismes	Montant	Montant
ADCF	4 250 €	4 250 € ?
ADHUME	34 193 €	35 744 €
CAUE	4 048 €	4 071 €
Gîte de France	250 €	250 €
Pôle Métropolitain	18 507 €	18 617 €
Auvergne Rhône Alpes Entreprises	100 €	100
ADIL		4 071 €
TOTAL	61 348 €	67 459 € (+9%)

- Les **remboursements de frais aux communes membres** représentent **3,7%** du chapitre (81 477€)



- Les **repas des multi-accueil + analyses** représentent **6%** du chapitre (130 979 €)

Prévoir une hausse de 30% pour les fournitures des repas du multi-accueil de St Amant Tallende et d'Aydat suite au changement de prestataire.

84

[Les subventions aux associations

Association	Montant
Issoire Sancy Val Allier initiative	20 193 €
La comté Baroque	500 € (reliquat 2017)
Association site de Gergovie	1 500 €
AGSGV63	3 468 € (dont 1 040 € reliquat 2017)
LUERN	7 000 € (dont 3500€ de reliquat 2017)
Les Arvernaises	10 000 €
TOTAL	42 661 €

PERSPECTIVES 2019

- Les deux associations de fouilles archéologiques ont renouvelé leur demande de financement avec une participation de 5 000 € demandé pour LUERN (contre 3500 en 2018)
- Si on maintient les montants 2018 (sans les reliquats), les subventions aux associations devraient s'élever à **37 693 €**
- La question de l'aide financière apportée à la PFIL est remise en débat dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, notamment pour élargir le spectre des associations qui accompagnent les porteurs de projet (Auvergne ACTIVE, ADIE etc.)

[La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les autres charges courantes

Les Attributions de compensation

- ▶ Les CLECT des 4 novembre et 7 décembre 2018 ont évalué les montants des charges transférées pour les derniers transferts de compétences votés, dont la politique Enfance-Jeunesse. Le montant du reversement aux communes inscrit au Chapitre 014 sera de **3 072 295 €**. (soit une baisse de reversement de 4%). Le transfert permet l'exercice de la compétence en direct par Mond'Arverne Communauté et donc de faire face aux augmentations des dépenses au chapitre 011 et 012, notamment pour le bon fonctionnement des ALSH.
- ▶ A noter, une recette au chapitre 73 (fiscalité) pour les communes dont l'attribution de compensation est négative (**10 890 €** pour le BP 2019).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

- ▶ Issu de la réforme de la Taxe Professionnelle, le FNGIR est un mécanisme de péréquation horizontale pour lequel Mond'Arverne contribue à hauteur de **1 602 635 €**.

Les autres charges de gestion courante

- ▶ Les indemnités des élus sont fixes pour un montant de **190 939 €**.
- ▶ Les cotisations sont stables : Grand-Clermont **69 678€**, Parc des Volcans **1 000 €**. Le contentieux qui nous oppose au Parc Livradois Forez va nous contraindre de verser les deux années de cotisation non versée 2017 et 2018 pour un montant de **17 580 €**;

Les autres dépenses du chapitre 65 sont listées dans les différentes thématiques (subvention aux associations, politique de l'habitat ou environnementale)

Les charges financières

- ▶ Les intérêts des emprunts pour l'année 2019 s'élèvent à **207 749 €** soit un gain budgétaire de **32 749 €** par rapport au CA 2018 et le remboursement en capital des emprunts (section d'investissement) à **403 134 €**. Une annuité de **610 883 €**.

Les amortissements (040) et (042)

- ▶ **040** Dépenses Investissement et **042** recettes de fonctionnement **52 819 €**
- ▶ **040** Recettes Investissement et **042** dépenses de fonctionnement **579 240 €** (gain budgétaire de 174 550 € soit une baisse du poids des amortissements sur la section de fonctionnement de 23%)

67

[7] LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Montant des restes à réaliser est de **2 340 361 €** en dépenses d'investissement et de **2 209 095 €** en recettes d'investissement. Soit un besoin en financement de **131 266 €**, qui est largement couvert par le résultat excédentaire de la section d'investissement au CA 2018 (**+ 615 448,82€**)

Le choix opéré depuis deux ans de ne réaliser que des investissements déjà engagés par les anciens EPCI fusionnés porte ses fruits. La section d'investissement gagne un souffle nouveau. La perception des subventions décalée dans le temps permet l'équilibre de la section malgré une légère baisse du montant des amortissements.

La vente de produits patrimoniaux (terrains de laps notamment, et hangar de Verneuge) demeure une priorité sur l'année 2019, pour autofinancer les investissements courants. Un emprunt d'équilibre sera néanmoins nécessaire compte tenu de l'inscription budgétaire de la totalité des deux multi-accueils sur le BP 2019.

Enfin, un excellent niveau de subvention de nos opérations en cours permet également de limiter le recours à l'emprunt.

69

[Les orientations de la section d'investissement

Les dépenses hors opérations

- ▶ Les opérations d'investissement sont désormais inscrites dans le plan d'actions du Projet de Territoire, et chiffrées dans un programme pluriannuel d'investissement. Les actions inscrites au BP 2019 (hors actions du PPI) sont :
- ▶ **Les besoins des services** (enveloppe annuelle d'entretien et de travaux sur les bâtiments communautaires) :
 - ▶ Lecture publique : **7 500 €** (dont le mobilier du nouveau point lecture d'Yronde)
 - ▶ Logements locatifs et urgence : **12 500 €** (petits travaux + chaudière + mobilier)
 - ▶ Le centre nautique : Eclairage du parking pour **19 500 €** (SIEG 50%)
 - ▶ Alimentation électrique du plateau technique au Clos d'Issac : **4 800 €**
 - ▶ Un aménagement du siège, pour permettre de bonnes conditions de travail est à étudier (éventualité de mettre un assemblage de constructions modulaires; études + travaux + fournitures **100 000 €**)
 - ▶ Cloisonnement du bureau d'accueil du pôle des services à la population **2 100 €**
 - ▶ Pour la politique 0-17 ans : **13 900 € subventionnés à 40% par la CAF**
 - ▶ Pour les RAM: **25 000 €** pour l'acquisition d'un véhicule **subventionné 60% par la CAF**
 - ▶ Rénovation parc informatique tous services confondus : **25 263 € (40% de subvention sur la partie ALSH)**
 - ▶ Remplacement du serveur site de Veyre-Monton : **30 848 € (avec un gain en fonctionnement sur la maintenance de l'actuel système d'hébergement Ovh)**

[Les orientations de la section d'investissement

Les opérations d'investissement en cours

- ▶ Des travaux en cours sur les budgets Annexes des Zones d'Activités (dont les travaux de finition de Pra de Serre 3 et des Meules 2)
- ▶ La création d'un budget annexe « Daillard 2 » (fin des études pré-opérationnelles)
- ▶ Des travaux nécessaires sur la Tourtelle (**104 472 €**) mais la prise en compte de ces travaux par Mond'Arverne communauté n'est pas encore totalement définie à ce jour. Reste à déterminer à quelle compétence ces travaux sont rattachés.
- ▶ Les **travaux** d'accessibilité qui concernent les ERP/IOP positionnés en 1ère période (2016-2018) dans les AD'AP d'ex ACC et de GVA Cté, et pour lesquels aucun des travaux n'a été engagé à ce jour. La part prise en charge par la communauté de communes est évaluée à **9 000 €**.
- ▶ L'ajustement des budgets des 2 multi-accueil après résultats des appels d'offres et proposition des deux maîtres d'œuvre. Un ajustement à la hausse également des subventions.

Le conseil communautaire a pris acte du rapport présenté.

03- SMVVA : Bilan des actions 2018



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et Auzon

SMVVA ACTIONS 2018



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



VOLET MILIEUX AQUATIQUES

TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES

- ◆ Reméandrage et renaturation de 4,65 km de cours d'eau sur le bassin Veyre amont (Veyre, Narse, Labadeau) (Aydat, Saulzet-le-Froid)



Coût	370 533 €
Reste à charge	77 206 €

Travaux de creusement d'un lit avec méandres et recharge granulométrique

TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES

- ◆ Restauration du ruisseau du Taux (St-Saturnin)

Coût	31 284 €
Reste à charge	6 951 €



Le Taux : mise en défens du ruisseau et aménagement de points d'abreuvement et de passage pour les troupeaux

- ◆ Renaturation de la Veyre à Veyre-Monton par création de banquettes végétalisées



Banquette végétalisée à Veyre-Monton

Coût	12 143 €
Reste à charge	8 141 €

TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES

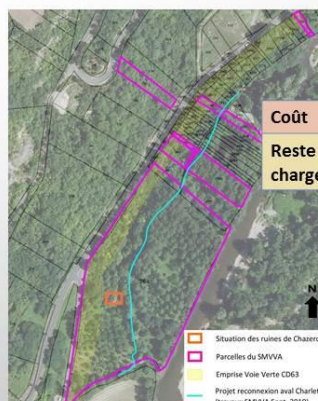
- ◆ Reméandrage et renaturation du Charlet à La Sauvetat

Coût	70 882 €
Reste à charge	15 833 €



Travaux de reméandrage et de renaturation du Charlet

- ◆ Acquisitions foncières préalables aux travaux sur le Charlet (dont 3,5 ha de forêt alluviale - commune de Coirent)



Coût	22 461 €
Reste à charge	4 206 €

Localisation des parcelles acquises et tracé du projet de reconnexion du Charlet

ETUDES MILIEUX AQUATIQUES

- ◆ Etude d'évaluation et de gestion de la zone humide du lac d'Aydat

Coût	21 197 €
Reste à charge	4 667 €

- ◆ Etude pro préalable aux travaux de restauration du Charlet (reméandrage et reconnexion)

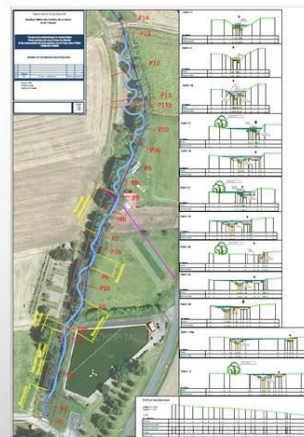
Coût	22 501 €
Reste à charge	4 981 €

- ◆ Etude écrevisses sur le ruisseau du Pignols (enjeu de conservation des populations d'écrevisses autochtones)

Coût	11 722 €
Reste à charge	2 532 €



Inventaire des écrevisses sur le bassin du Pignols pour mieux connaître la répartition des espèces (autochtones/allochtones)



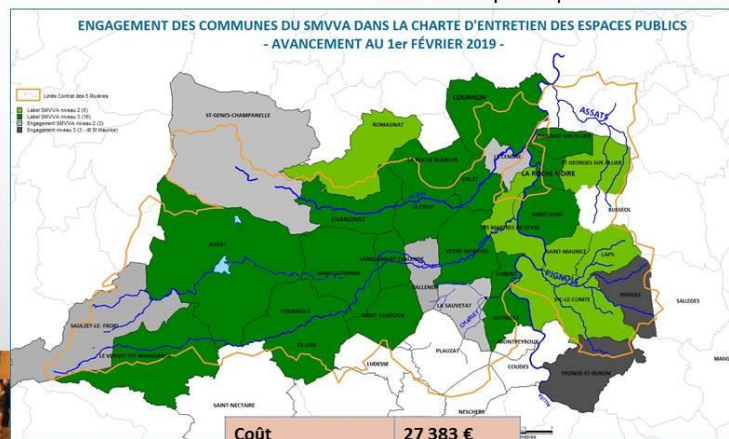
Plan issu de l'étude PRO préalable aux travaux sur le Charlet

VOLET QUALITÉ DE L'EAU

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

◆ A destination des collectivités - Appui à la mise en œuvre de la charte d'entretien des espaces publics

- Prise en charge de l'accompagnement **2018** des **nouveaux engagements zéro phyto** : Cournols, Le Vernet Sainte Marguerite, Pignols et Yronde et Buron et du **passage zéro phyto** pour Veyre-Monton et Saint-Maurice
- Organisation de la cérémonie de labellisation (Labels 2017)
- Label zéro phyto 2018 : Authezat, Cournols, Le Vernet Ste Marguerite, Veyre-Monton
- Organisation renouvellement des Certiphytos (20 agents - 11 avril 2019)



ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

A destination des collectivités

- Expérimentation de production de graines de fleurs sauvages locales et de fiches d'itinéraires techniques à Yronde et Buron (premières graines distribuées au printemps 2019)
- Mise à disposition d'outils de communication (sachets de graines, affiche « flore », plaquettes)



Coût	6 168 €
Reste à charge	1 668 €



Coût	8 240 €
Reste à charge	1 995 €

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

A destination des collectivités

Journée technique d'information sur l'entretien des haies et du bocage



15 décembre 2018 : Journée technique haies/bocage – Veyre-Monton

Coût	4 178 €
Reste à charge	1 156 €

Accompagnement des communes pour promouvoir la plantation de haies



Préparation d'un projet avec la Mission Haies - commune de St-Maurice

Coût	5 168 €
Reste à charge	1 727 €

Assainissement du quartier des Vigeries aux Martres-de-Veyre (CT Veyre): réalisation du dossier Loi sur l'Eau et suivi administratif du dossier



Dossier Loi sur l'Eau les Vigeries

Coût	2 076 €
Reste à charge	576 €

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

À destination des agriculteurs

- Accompagnement des agriculteurs engagés dans les mesures agro-environnementales

Coût	4 153 €
Reste à charge	1 151 €

- Réalisation des bilans phytosanitaires annuels individuels pour les agriculteurs engagés en MAEC réduction des pesticides

Coût	4 153 €
Reste à charge	1 151 €

- Edition de plaquettes afin de promouvoir les haies champêtres en grandes cultures

Coût	2 276 €
Reste à charge	616 €



Plaquette sur le bocage en grandes cultures

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

À destination des agriculteurs

- Partenariat CA 63 pour l'organisation d'une journée sur l'agriculture de conservation des sols le 12 juin 2018 à Plauzat (EARL Jallut) – Présentations sur les rotations longues, les couverts végétaux, les haies bocagères et la gestion des effluents phytosanitaires



Public nombreux (180 personnes) à la journée du 12 juin 2018



Présentation du dispositif de traitement des effluents phytosanitaires (eaux issues du lavage du pulvérisateur à la ferme)

Coût	4 488 €
Reste à charge	1 668 €

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

• A destination du grand public

- Sortie de terrain Guy Lalière le long du Charlet
- Animation Julie Lan pour les jardiniers amateurs à Orcet



19 avril 2018 : découverte de la flore comestible des bords de Charlet avec Guy Lalière



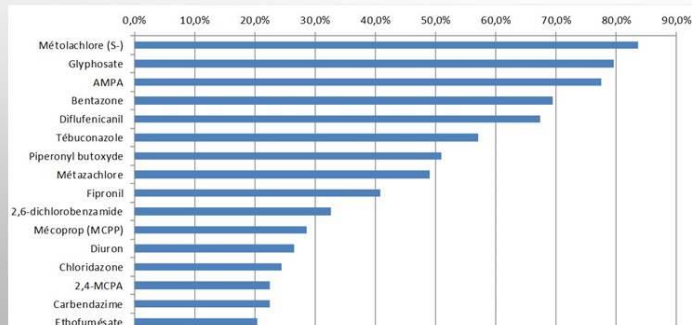
20 avril 2018 : Atelier jardin au naturel avec Julie Lan

Coût	1 949 €
Reste à charge	497 €

SUIVIS DE LA QUALITÉ DE L'EAU

• Suivis 2018 : Veyre (dont suivi spécifique ruisseau de Randanne), Auzon, Charlet, Pignols, Assats

- Physico-chimie (matières azotées et phosphorées, nitrates, etc.) -
- Suivis biologiques (pêches électriques, macroinvertébrés et diatomées)
- Pesticides



Fréquence de quantification des pesticides sur le Charlet: exemple de valorisation des données issues des suivis



Pêche électrique – Suivi des IPR (Indice Poissons Rivières)

Coût	39 776 €
Reste à charge	11 704 €

VOLET ANIMATION COMMUNICATION SENSIBILISATION

ANIMATION DES CONTRATS TERRITORIAUX

- Actions réalisées dans le cadre de la contractualisation (agence de l'eau Loire-Bretagne – CD63)
- Animation générale des contrats territoriaux (programmation-bilans, élaboration contrat territorial unique à l'échelle des 5 bassins, réunions techniques, comités de pilotage et de suivis, dossiers de financement, relations partenaires financiers et administration, etc.)

Coût	26 300 €
Reste à charge	7 291 €

- Bilan technico-financier CT Veyre

Coût	4 499 €
Reste à charge	1 127 €

- Diagnostic bassins du Pignols et des Assats

Coût	22 411 €
Reste à charge	7 655 €



Diagnostic de terrain

Réunion suivi des travaux CT Charlet

- Pré-inventaire zones humides

Coût	5 191 €
Reste à charge	1 439 €

COMMUNICATION - SENSIBILISATION

Programme scolaire 2017/2018 :

- Thématiques: « Le bocage », « Nos petites plantes grandissent mieux sans pesticides », «La continuité écologique»
- 17 classes, 406 enfants – 6 animations par classe + 1 journée de restitution



Plantation d'un arbre dans le parc de Chadieu



Restitution des travaux des classes auprès de l'ensemble des enfants participants

Coût	45 225 €
Reste à charge	20 421 €

AUTRES ACTIONS D'ANIMATION

Actions diverses d'animation territoriale

- CT Val d'Allier alluvial: gestion administrative des dossiers portés par le SI Chadieu pour la gestion de la forêt alluviale
- Veille technique
- Information des riverains
- Suivis de terrains

Actions de communication / sensibilisation

- Mise à jour et maintenance du site internet du Syndicat
- Relations presse
- Participation manifestations (exemple: conférence pour l'ADVEP: Ruisseau du Cougoul et enjeux BV du Pignols)
- Interventions auprès des écoles et universités

Coût	29 760 €
Reste à charge	8 250 €



AUTRES ACTIONS D'ANIMATION

Partenariats institutionnels / expertise

- DDT63: participation aux expertises de terrain pour la cartographie départementale des cours d'eau
- AELB: participation aux ateliers d'évaluation de la politique foncière de l'agence
- DDT63/AELB: participation à la révision de l'état des lieux des masses d'eau
- Natura 2000 (CEN Auvergne, LPO, DDT63): participation Copil des sites du territoire, coordination avec les actions du site Natura 2000 ruisseaux de Pignols/Sarsat, coordination PAEC
- Pavillon Bleu
- SAGE Allier aval : préparation inventaire des zones humides du territoire
- APRR: participation programmation des actions de compensation environnementale travaux A75
- AFB/IRSTEA: participation groupe de travail « impact CE »
- DREAL/CEN/LPO: espèces invasives, espèces protégées des PNA
- CD63: étude continuité écologique ouvrages routiers, projet de voie verte du Val d'Allier
- Etc.

Coût	19 725 €
Reste à charge	5 468 €



BILAN EXERCICE COMPTABLE 2018

	Dépenses	Recettes	Autofinancement nécessaire	Contribution allouée	Différence
Prévisionnel 2018	708 907	490 907	218 000	218 000	0
Réel 2018	836 003	488 211	347 792	218 000	129 792

05- Création du budget annexe « le Daillard II »

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975.

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'instruction codificatrice n° 96/078 M14 du 1er août 1996,

Vu l'arrêté du 09 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le lancement de l'opération de l'extension de la Zone d'activité intercommunale « le Daillard II »,

Considérant la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et recettes nécessaire à la création d'une zone d'activités dans un budget annexe et d'assujettir ce dernier à la TVA.

Vote : Création du budget annexe « le Daillard II »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la création du budget annexe « le Daillard II »
- De soumettre ce budget à la TVA
- De faire une déclaration d'assujettissement à la TVA au service des impôts,
- De donner pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires.

06- Création du budget annexe « Maison de Gergovie »

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975.

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'instruction codificatrice n° 96/078 M14 du 1er août 1996,

Vu l'arrêté du 09 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de la collectivité de requalification de la Maison de Gergovie, sur le site de la Roche-Blanche,

Considérant l'envergure de ce projet et les moyens alloués au fonctionnement de cet équipement emblématique, à vocation nationale et internationale,

Considérant la nature des dépenses à venir pour l'exploitation de la Maison de Gergovie, en régie directe par Mond'Arverne Communauté,

Ce budget permettra :

- De fournir les indications détaillées sur le fonctionnement de ce budget. Il permettra de suivre l'évolution de sa situation financière, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats.
- Décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal et le budget annexe.
- De faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA)

Vote : Création du budget annexe « Maison de Gergovie »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la création du budget annexe « MAISON DE GERGOVIE »,
- De soumettre ce budget à la TVA,
- De faire une déclaration d'assujettissement à la TVA au service des impôts,
- De donner pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires.

07- Tableau des effectifs des emplois permanents : création/suppression de postes

Diverses situations nous imposent de faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents.

A la demande d'un agent, et au regard des besoins du service, il est proposé de réduire le temps de travail d'un adjoint technique territorial de 31.5 heures hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires.

Certains agents bénéficiaient de temps partiels discrétionnaires.

Dans un souci d'équité, il est mis progressivement fin à ces situations qui ne se justifient plus.

Pour rappel, les autorisations d'exercice à temps partiel peuvent être de droit, dans le cadre d'une naissance, ou discrétionnaire.

Dans les deux cas, la rémunération de l'agent autorisé à travailler à temps partiel peut être, selon la quotité choisie, « bonifiée » par rapport à la rémunération d'un agent exerçant le même volume horaire, mais dans le cadre d'un poste à temps non-complet.

Un agent travaillant à 80% d'un temps plein, soit 28 heures hebdomadaires, perçoit 85% de sa rémunération, lorsqu'il est à temps partiel.

Lorsqu'il est à temps non-complet et qu'il travaille également 28 heures hebdomadaires, il perçoit 80% de la rémunération d'un temps plein.

Toutefois, bien que possible, le retour à temps plein n'est pas imposé aux agents concernés, et il leur est proposé de rester à 28 ou 31.5 heures hebdomadaires dans le cadre d'un poste à temps non complet.

C'est dans ce contexte que deux agents Educateurs de Jeunes Enfants ont souhaité un poste à 31h30 hebdomadaires.

Considérant les demandes formalisées, des agents concernés, de diminuer leur temps de travail,

Considérant l'avis du comité technique du 7 février 2019,

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression	Temps de travail	Création	Temps de travail	Effectivité
Educateur principal de Jeunes Enfants	35/35 ^{ème}	Educateur principal de Jeunes Enfants	31,5/35 ^{ème}	1 ^{er} mars 2019
Educateur principal de Jeunes Enfants	35/35 ^{ème}	Educateur principal de Jeunes Enfants	31,5/35 ^{ème}	1 ^{er} mars 2019
Adjoint technique territorial	31,5/35 ^{ème}	Adjoint technique territorial	28/35 ^{ème}	1 ^{er} mars 2018

Un agent, titulaire du grade d'adjoint technique a fait l'objet d'un avis d'inaptitude totale et définitive à toute fonction de sa filière. Nous avons donc étudié la possibilité d'un reclassement en interne.

Ce reclassement sera effectif au mois de mars, dès l'avis favorable du comité médical. Afin que cet agent puisse être réintégré sur un nouveau grade, il convient de créer l'emploi correspondant à ses nouvelles missions, sur la filière administrative.

Création	Temps de travail	Effectivité
Adjoint Administratif	28/35	1 ^{er} mars 2019

Enfin, dans le cadre du transfert de la compétence enfance jeunesse il convient de pérenniser deux postes d'adjoint d'animation.

Création	Temps de travail	Effectivité
1 Adjoint d'Animation	6/35	1 ^{er} avril 2019
1 Adjoint d'Animation	8.5/35	1 ^{er} avril 2019

Vote : Tableau des effectifs des emplois permanents : création/suppression de postes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs telle que présentées

08- Tableau des effectifs des emplois non permanents : création de postes

Considérant les besoins temporaires et saisonniers des différents services,

Considérant l'avis du comité technique du 7 février 2019,

Il est proposé les créations d'emplois non-permanents suivantes :

- Service d'Aide à la personne :

Afin de pourvoir aux besoins temporaires d'activité sur le service d'aide à la personne pour l'année 2019, il convient d'ouvrir les postes suivants :

Grade	Temps de Travail	Effectivité
Agent Social	17/35	01/03/2019
Agent Social	17/35	01/03/2019
Agent Social	17/35	01/03/2019
Agent Social	12.5/35	01/03/2019

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance jeunesse, des adjoints d'animation sont embauchés les mercredis afin d'assurer l'accueil des enfants dans le respect des normes d'encadrement. Pendant la période transitoire jusqu'au 31 août 2019, il convient de créer les postes d'adjoints d'animation suivants :

Grade	Temps de Travail	Effectivité
Adjoint d'animation	19/35	01/03/2019
Adjoint d'animation	10.5/35	01/03/2019
2 Adjoints d'animation	10/35	01/03/2019
Adjoint d'animation	7.5/35	01/03/2019
Adjoint d'animation	7/35	01/03/2019
Adjoint d'animation	6.5/35	01/03/2019
Adjoint d'animation	3/35	01/03/2019

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement dit « itinérant », le lieu d'accueil des enfants durant les vacances scolaires n'est pas établi sur une seule et même commune, mais est mobile d'une période de vacances à l'autre. Les communes mettent à disposition les lieux d'accueil, Mond'Arverne Communauté se charge de l'entretien de ceux-ci.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique saisonnier pour ces périodes de vacances (hiver, printemps, été et automne) et dont la mission sera d'assurer l'entretien des lieux d'accueil.

Grade	Temps de Travail	Effectivité
Adjoint Technique	17/35	18/02/2019

- Lac d'Aydat :

Durant la période estivale, le lac d'Aydat est ouvert à la baignade. Depuis 2017, la surveillance de la baignade est assurée par Mond'Arverne Communauté. Pour répondre aux exigences de sécurité, il convient de recruter des Surveillants de baignade diplômés pour la période estivale. Ces agents saisonniers sont formés et encadrés par les agents permanents du centre nautique de Vic-Le-Comte.

Grade	Temps de Travail	Effectivité
Educateur des APS	35/35	01/06/2019
Educateur des APS	35/35	01/06/2019
Educateur des APS	35/35	01/06/2019
Educateur des APS	35/35	01/06/2019

Vote : Tableau des effectifs des emplois non permanents : création de postes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs telle que présentées
-

09- Portage de repas : acquisition de véhicules, demande de subvention au conseil départemental du Py-de-Dôme

Afin de permettre le bon fonctionnement du service de portage de repas à domicile, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de deux véhicules frigorifiques en 2019. Le montant de ces acquisitions est estimé à 43 261.20 € HT.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme accompagne les collectivités gestionnaires de service de portage de repas dans l'acquisition de nouveaux matériels de transport, dans la limite de 30% du coût HT, plafonné à 6 100 € par an et par véhicule.

Un dossier de demande de subvention a été déposé à ce titre en juillet 2018 dans la perspective d'une mise en œuvre en 2019. Le dossier doit être complété d'une délibération du Conseil communautaire autorisant le Président à solliciter cette subvention.

Alain THEBAULT est intervenu.

Vote : Portage de repas : acquisition de véhicules, demande de subvention au conseil départemental du Puy-de-Dôme

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter, auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme, une subvention d'un montant de 12 200 €, et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
-

10- ALSH : convention avec la commune de Saint Julien de Coppel

Dans le cadre de l'activité de son ALSH, la commune de Saint-Georges-Sur-Allier avait conventionné avec la commune de Saint-Julien-De-Coppel afin d'en ouvrir l'accès aux habitants de Saint-Julien dans les mêmes conditions que celles applicables aux habitants de Saint-Georges (priorité d'inscription, tarifs).

Il convient de conventionner avec la commune de Saint-Julien-De-Coppel afin de poursuivre ce partenariat dans les mêmes conditions en 2019.

La convention, jointe en annexe, reprend les dispositions, notamment financières, appliquées par la commune de Saint-Georges-Sur-Allier, avant le transfert de compétence.

Vote : ALSH : convention avec la commune de Saint Julien de Coppel

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Saint-Julien-De-Coppel
-

11- Droit de préemption urbain : instauration

Conformément à l'article L211-2 du Code de l'Urbanisme, Mond'Arverne Communauté est titulaire du droit de préemption urbain.

Par délibération du 25 janvier 2018, Mond'Arverne Communauté a institué le droit de préemption sur les périmètres en vigueur dans les communes avant le transfert de la compétence en matière de « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

Or depuis cette date, plusieurs procédures de révision des documents d'urbanisme communaux ont été menées à terme, et il s'en est suivi une modification de l'emprise et de la nomenclature de différents zonages. Sur d'autres communes, les délibérations initiales instituant le périmètre de préemption n'ont pu être retrouvées, ou bien faisaient référence à des zonages déjà caducs au moment du transfert de la compétence.

Cet état de fait entraîne une fragilité juridique dans la mise en œuvre de la procédure de préemption. Il convient donc d'adopter une nouvelle délibération afin de définir plus précisément le périmètre de préemption sur le territoire intercommunal, conformément aux articles R211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il est proposé que le périmètre de préemption couvre l'intégralité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU en vigueur sur le territoire de Mond'Arverne Communauté à la date de la présente délibération, ainsi que, sur la commune de Pignols, dotée d'une carte communale, la parcelle cadastrée ZH n°147.

Le tableau joint en annexe à la présente délibération détaille commune par commune les zones concernées par le Droit de Préemption Urbain.

La présente délibération prendra effet lorsque les mesures de publicité prescrites par l'article R211-2 du Code de l'urbanisme auront été effectuées, soit un affichage au siège de la Communauté de Communes et dans chaque commune concernée durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Le périmètre d'application du DPU sera annexé aux documents d'urbanisme en vigueur.

Conformément à l'article R211-3 du Code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera adressée sans délai :

- Au directeur départemental des services fiscaux ;
- Au conseil supérieur du notariat
- À la chambre départementale des notaires
- Au barreau constitué près le Tribunal de Grand Instance
- Au greffe du Tribunal de Grand Instance

Alain THEBAULT est intervenu.

Vote : Droit de préemption urbain : instauration

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'instituer le périmètre du Droit de Préemption sur l'intégralité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU en vigueur à la date de la présente délibération, ainsi que sur la parcelle cadastrée ZH n°147° située sur la commune de Pignols,
 - De préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité à l'article R211 du Code de l'urbanisme, et sera adressée sans délai aux personnes prévues à l'article R211-3
-

12- Obligation de déclaration préalable de clôture

Dans le cadre de sa compétence urbanisme, Mond'Arverne Communauté a la possibilité d'harmoniser les régimes de déclaration auxquels est soumise l'édification des clôtures sur son territoire.

L'article R421-12 du Code de l'Urbanisme dispose en effet que : « doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :

a) Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article [L. 631-1](#) du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article [L. 621-30](#) du code du patrimoine ;

b) Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles [L. 341-1](#) et [L. 341-2](#) du code de l'environnement ;

c) Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article [L. 151-19](#) ou de l'article [L. 151-23](#) ; ».

Il en résulte qu'une partie importante du territoire intercommunal est concernée par cette obligation, du fait de la présence de nombreux monuments historiques, de trois sites patrimoniaux remarquables (deux approuvés et un en projet), et du fait également de la procédure en cours concernant le projet de site classé du plateau de Gergovie et des sites Arvernes.

Le même article R421-12 étend par ailleurs cette obligation aux clôtures situées « d) Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration ». Dans un souci d'harmonie paysagère et d'équité entre les pétitionnaires, il apparaît souhaitable d'utiliser cette disposition pour soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures sur l'intégralité du territoire intercommunal.

Cette proposition a été présentée en décembre 2018 au comité de pilotage PLUI-Urbanisme, qui a émis un avis favorable.

Chaque commune de Mond'Arverne Communauté ayant été consultée individuellement sur cette généralisation de l'obligation de Déclaration Préalable, seules les communes de Pignols et de Saint-Sandoux se sont opposées à son application sur leurs territoires respectifs. L'article R421-12 d) évoqué plus haut permettant de n'appliquer cette disposition que sur une partie du territoire, il est donc proposé, pour répondre à leur souhait, d'exclure ces deux communes de l'obligation de Déclaration Préalable pour l'édification de clôtures.

Jean François DEMERE est intervenu.

Vote : Obligation de déclaration préalable de clôture

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De soumettre à déclaration préalable l'édification de toute clôture sur l'intégralité du territoire intercommunal de Mond'Arverne Communauté, à l'exception des clôtures situées sur le territoire des communes de Pignols et de Saint Sandoux.
-

13- UNA du Puy-de-Dôme : Désignation de deux délégués

Dans le cadre de l'activité de son service à la personne, Mond'Arverne communauté adhère à l'UNA, Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, et dispose à ce titre de deux représentants au sein de l'Assemblée générale de cette association.

Il convient chaque année de désigner les deux délégués amenés à siéger au sein de cette instance.

Vote : UNA du Puy-de-Dôme : Désignation de deux délégués

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les désignations de Mme Nathalie GUILLOT et M. Patrick DEGEORGES pour représenter Mond'Arverne Communauté à l'assemblée générale de l'UNA.
-

14- Lac d'Aydat : Modification du Bail emphytéotique avec la fondation Jean Moulin

La communauté de communes bénéficie, jusqu'en 2051, d'un bail emphytéotique concernant le périmètre du lac d'Aydat et d'une partie de ses berges propriétés de la Fondation Jean Moulin.

En 2016, il avait été décidé de solliciter l'EPF SMAF pour assurer le portage foncier d'un bâtiment, d'un hangar et d'un parking situés à l'arrière du bâtiment de l'office de tourisme. Le bâtiment et le hangar situés sur les assiettes foncières cadastrées BD n°204, 205, 206 et 207, ne sont pas inclus dans le bail emphytéotique.

Par contre, le parking est situé sur une parcelle cadastrée BD n°179 incluse dans le bail emphytéotique.

Afin de permettre l'aliénation du parking, il convenait de le détacher de la parcelle cadastrée BD n°179.

Après réalisation d'un document d'arpentage, isolant le parking de sa parcelle d'origine, et l'identifiant désormais sous la référence cadastrale BD n°223, il est désormais possible de modifier le bail emphytéotique d'origine.

Il convient d'exclure du bail emphytéotique la parcelle cadastrée BD n°223, partie de l'ex parcelle BD n°179, afin de permettre son acquisition par l'EPF SMAF.

Vote : Lac d'Aydat : Modification du Bail emphytéotique avec la fondation Jean Moulin

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ces nouvelles dispositions du bail emphytéotique,
 - Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant qui sera rédigé par acte notarié.
-

15- Maison de Gergovie : Scénographie : Attribution des lots n°10 et n°11

Au cours de l'année 2018, les prestations d'aménagement scénographique de la Maison de Gergovie plus précisément les lots audiovisuels et multimédia ainsi qu'une partie des lots

restauration des collections ont débuté dans la perspective d'une ouverture du site au public lors des journées du patrimoine les samedi 21 et dimanche 22 septembre prochains. Ces prestations sont liées aux contenus muséographiques et font partie d'un ensemble plus vaste dont le montant global a été estimé à 630 000 € HT. Elles ont été réparties en plusieurs lots identifiés comme suit par le scénographe :

- **les lots audiovisuels et multimédia** (lot 1 Multimédia central immersif, lot 2 table tactile d'exploration du territoire, lot 3 animations audiovisuelles scénarisées, lot 4 cartels animés, lot 5 films documentaires multimédia et lot 6 l'accord-cadre matériels audiovisuels et DATA) estimés à 425 000 euros HT,
- **le lot graphisme signalétique** (fabrications graphistes) estimé à 70 000 euros HT,
- **les lots maquettes** (lot 1 maquettes synthétiques sans capot, lot 2 maquettes sous capot et lot 3 maquettes grands formats) estimés à 70 000 euros HT,
- **les lots restauration des collections** (lot 1 céramique, lot 2 verre agate et pâte de verre, lot 3 Alliages cuivreux, lot 4 métal autre [argent et plomb], lot 5 fers, lot 6 os, lignite et bois, lot 7 lithique, lot 8 enduits peints, lot 9 mosaïque, lot 10 copies d'objets archéologiques, lot 11 reconstitution de panoplies militaires et lot 12 petit soclage) estimés à 65 000 euros HT.

Il s'agit globalement d'un marché de prestations de services « Services d'exposition dans les musées » référencé au 26 de l'annexe IIB de la directive européenne 2004-18 « services récréatifs, culturels et sportifs ». Dans ce cas, l'article 28 du décret 2016-360 s'applique et le marché peut être passé selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article 27 dudit décret.

Les lots 10 « copies d'objets archéologiques » et 11 « reconstitution de panoplies militaires » des lots restauration des collections ont fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence le 14 décembre 2018 sur la plateforme DEMATIS e-marchéspublics.com et d'une publication auprès du journal La Montagne Centre France.

A la date limite de réception des offres, fixée au 7 février 2019 à 12 H, les prestataires suivants ont répondu à la consultation allotie :

- lot 10 « copies d'objets archéologiques » : ATELIER DES FAC-SIMILES DU PERIGORD et IPSO FACTO associé à A-CORROS ;
- lot 11 « reconstitution de panoplies militaires » : SAS ARMAE.

Après examen des offres par la Commission d'Appel d'Offres, celle dernière propose de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses

Vote : Maison de gergovie : Scénographie : Attribution des lots n°10 et n°11

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le lot 10 « copie d'objets archéologiques » à IPSO FACTO (mandataire) associé à A-CORROS sis 10 rue Guy Fabre 130001 MARSEILLE, pour un montant de 29 916,25 euros HT,
 - D'attribuer le lot 11 « reconstitution de panoplies militaires » à la SAS ARMAE sise 8 rue Dominique Perfetti 69001 LYON, pour un montant de 2 942,50 euros HT.
 - Et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer les marchés et tout document se rapportant à cette décision.
-

La séance est levée à 22h22.